

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2274

17 septembre 2013

SOMMAIRE

Cabinet Comptable F.G.S.	109149	LCB Prop Co. B S.à r.l.	109150
Canel S.A.	109149	L.C.I. S.à r.l.	109128
Carles Poland Holdco S.à r.l.	109149	Legend Films International S.A.	109152
Chantilly S.A.	109149	Le Varesine S.à r.l.	109127
Coop 17 Holding S.à r.l.	109149	LFH Luxembourg S.à r.l.	109150
C.P.R. Immo S.A.	109149	Macquarie Strategic Storage Facilities Hol-	
Deseret Adventure S.A.	109146	dings S.à r.l.	109121
Deseret SPF S.A.	109147	Makaira S.A.	109120
De Verchin & Partners S.A.	109147	Maneq Investments Luxembourg	109120
DIF A63 Luxembourg S.à r.l.	109147	Matterhorn Midco S.à r.l.	109119
Dino Luxembourg S.à r.l.	109147	Matterhorn Mobile S.A.	109120
EEE 7 S.à r.l.	109147	Merrill Lynch Equity S.à r.l.	109119
ElectricInvest (Lux) ROI S.à r.l.	109146	Mill Luxembourg Holdings 1	109106
Enddora Finance 2 S.à r.l.	109138	M.T.P.P. S.A.	109121
Eren Participations S.A.	109135	M.T.P.P. S.A.H.	109121
Ernst & Young	109138	Pefaco Finance S.A.	109129
Euro-Baldi Gestion	109146	Quantum Industries S.à r.l.	109150
Gabefi S.à r.l.	109129	Réalisations Immobilières Strassen S.à r.l.	
Gaïa Consult Sàrl	109129		109148
GER1 S.A.	109128	Rov Ze Lux S.à r.l.	109126
I.C.P.C.E. S. à r. l.	109132	RSIPH	109123
Immobilière Lydia De Marco S.à r.l.	109132	Sabco S.A.	109123
Indaz S.A.	109132	Sarea S.A.	109148
Kaalk Production S.à r.l.	109127	SB-Invest S.A.	109148
Kali Plus S.A.	109127	Seed Poland Holdco S.à r.l.	109148
Kalmus Financière S.A.	109127	Sireo Immobilienfonds No. 5 Heureka II	
KBC Flexible	109127	S.à r.l.	109123
Konkurs S.à r.l.	109126	Société Luxembourgeoise de Gestion de	
Lands Improvement Holdings Houghton		Marques et de Brevets SA	109148
Regis S.à r.l.	109128	Swiss Life Products (Luxembourg) S.A. .	109122
Largo Lux S.A.	109150	Swiss Life Products (Luxembourg) S.A. .	109122
Largo Lux S.A.	109150		

Mill Luxembourg Holdings 1, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 176.460.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-fifth day of June,

before us, Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Mill Luxembourg Holdings 1, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) organised and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 176.460 (the Company).

The Company has been incorporated on March 20, 2013 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1301, page 62402, dated June 1, 2013. The articles of association of the Company (the Articles) have not been amended since the incorporation of the Company.

There appeared:

Rhône Offshore Partners IV L.P., a limited partnership incorporated under the laws of the Cayman Islands, having its registered office c/o Maples Corporate Services Limited, P.O. Box 309, Ugland House, South Church Street, Grand Cayman KY1-1104, Cayman Islands, registered with the Companies Registrar of the Cayman Islands under registration number MC-47784 (the Sole Shareholder);

here represented by Mr Max MAYER, employee, with professional address in Junglinster, 3, route de Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Such power of attorney, after having been signed *ne varietur* by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record that:

I. The twelve thousand five hundred (12,500) shares of the Company with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, representing the entire share capital of the Company of an amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) are duly represented at the present Meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda hereinafter reproduced.

II. The agenda of the Meeting is worded as follows:

1. waiver of the convening notice;
2. amendment article 8.2. of the Articles;
3. amendment to article 8.3. of the Articles;
4. amendment to article 11 of the Articles;
5. amendment to article 12.2 of the Articles;
6. amendment to article 13.4 of the Articles; and
7. amendment to article 17 of the Articles;

8. suppression of the nominal value of the shares issued by the Company and increase of the number of shares, by creation of twelve million four hundred eighty seven thousand five hundred (12,487,500) additional shares, in order to set the Company's share capital at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), represented by twelve million five hundred thousand (12,500,000) shares, without designation of nominal value;

9. creation of new classes of shares of the Company, being the class A shares of the Company (the Class A Shares), the class B shares of the Company (the Class B Shares), the class C shares of the Company (the Class C Shares), the class D shares of the Company (the Class D Shares), the class E shares of the Company (the Class E Shares), the class F shares of the Company (the Class F Shares), the class G shares of the Company (the Class G Shares), the class H shares of the Company (the Class H Shares), the class I shares of the Company (the Class I Shares) and the class J shares of the Company (the Class J Shares), each without designation of nominal value, which will have such rights and features as set out in the Articles as amended from time to time;

10. redesignation of the twelve million five hundred thousand (12,500,000) existing shares of the Company into twelve million five hundred thousand (12,500,000) Class J Shares;

11. increase of the share capital of the Company by an amount of nine thousand euro (EUR 9,000) so as to bring it from its present amount of twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500) represented by twelve million five hundred thousand (12,500,000) shares, in registered form, without designation of nominal value, to an amount of twenty-one thousand and five hundred euro (EUR 21,500), by way of the issuance of one million (1,000,000) new Class A Shares, one million (1,000,000) new Class B Shares, one million (1,000,000) new Class C Shares, one million (1,000,000) new Class D Shares, one million (1,000,000) new Class E Shares, one million (1,000,000) new Class F Shares, one million (1,000,000) new Class G Shares, one million (1,000,000) new Class H Shares and one million (1,000,000) new Class I Shares;

12. subscription for the new shares and payment of the share capital increase specified under item 11. above;
13. subsequent amendment to article 5 of the Articles in order to reflect the creation and issuance of new Class A Shares, Class B Shares, Class C Shares, Class D Shares, Class E Shares, Class F Shares, Class G Shares, Class H Shares, Class I Shares and Class J Shares and the share capital increase, as proposed above;
14. subsequent amendment to article 15 of the Articles;
15. subsequent amendment to article 16 of the Articles;
16. amendment to the shareholder's register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, to any lawyer or employee of Stibbe Avocats in Luxembourg and to any partner or employee of Vistra, acting individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly issued shares in the shareholder's register of the Company; and
17. miscellaneous.

Now, therefore, the appearing party, represented as above, has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The entirety of the share capital of the Company being represented, the Meeting waives the convening notices requirements, the Sole Shareholder considering itself as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to it in advance.

Second resolution

The Meeting resolves to amend article 8.2. of the Articles which shall read as follows:

" 8.2. Procedure.

- (i) The Board meets upon the request of any manager, at the place indicated in the convening notice which is in Luxembourg. Only in case of duly justified, exceptional circumstances, the Board may meet outside Luxembourg.
- (ii) Written notice of any meeting of the Board is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.
- (iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.
- (iv) A manager may grant a power of attorney to another manager in order to be represented at any meeting of the Board.
- (v) The Board can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the Board are validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented including the vote of at least one class A manager and one class B manager. The resolutions of the Board are recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or, if no chairman has been appointed, by all the managers present or represented.
- (vi) In case of duly justified, exceptional circumstances, any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held. Notwithstanding the preceding sentence, at least half of the attending board members must be physically present at the Board meeting.
- (vii) The secretary, or if no secretary has been appointed, the chairman, shall draw minutes of any meeting of the Board, which shall be signed by the chairman and by the secretary, as the case may be."

Third resolution

The Meeting resolves to amend article 8.3. of the Articles which shall read as follows:

" 8.3. Representation.

- (i) The Company is bound towards third parties in all matters by the joint signatures of one (1) class A manager and one (1) class B manager or the signature of the sole manager.
- (ii) The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated."

Fourth resolution

The Meeting resolves to amend article 11 of the Articles which shall read as follows:

" Art. 11. General meetings of shareholders.

11.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders which takes place in Luxembourg (the General Meeting). Only in case of duly justified, exceptional circumstances, the General Meeting may take place outside of Luxembourg.

(iii) Each share entitles to one (1) vote.

11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing at the initiative of any manager or shareholders representing more than one-half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) General Meetings are held at such place and time specified in the notices.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant a written power of attorney to another person, whether or not a shareholder, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings are passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting and the resolutions are adopted at the General Meeting by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

(vii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase of a shareholder's commitment in the Company require the unanimous consent of the shareholders.

Fifth resolution

The Meeting resolves to amend article 12.2. of the Articles which shall read as follows:

" **12.2.** Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting is to be read as a reference to such sole shareholder, as appropriate."

Sixth resolution

The Meeting resolves to amend article 13.4. of the Articles which shall read as follows:

" **13.4.** The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting within six (6) months from the closing of the financial year."

Seventh resolution

The Meeting resolves to amend article 17 of the Articles which shall read as follows:

"VII. General provisions

17.1. Notices and communications are made or waived in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures.

17.4. All matters not expressly governed by the Articles are determined in accordance with the law and, subject to any non waivable provisions of the law, any agreement entered into by the shareholders from time to time."

Eighth resolution

The Meeting resolves to suppress the nominal value of the shares issued by the Company and increase the number of shares accordingly, by creation of twelve million four hundred eighty seven thousand and five hundred (12,487,500) additional shares, in order to set the Company's share capital at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), represented by twelve million five hundred thousand (12,500,000) shares, without designation of nominal value.

Ninth resolution

The Meeting resolves to create new classes of shares of the Company, being the Class A Shares, the Class B Shares, the Class C Shares, the Class D Shares, the Class E Shares, the Class F Shares, the Class G Shares, the Class H Shares, the Class I Shares and the Class J Shares, each without designation of nominal value, which will have such rights and features as set out in the Articles as amended from time to time.

Tenth resolution

The Meeting resolves to redesignate the twelve million five hundred thousand (12,500,000) existing shares of the Company into twelve hundred thousand (12,500,000) Class J Shares.

Eleventh resolution

The Meeting resolves to increase the share capital of the Company by an amount of nine thousand euro (EUR 9,000) so as to bring it from its present amount of twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500) represented by twelve million five hundred thousand (12,500,000) shares, in registered form, without designation of nominal value, to an amount of twenty-one thousand and five hundred euro (EUR 21,500), by way of the issuance of one million (1,000,000) new Class A Shares, one million (1,000,000) new Class B Shares, one million (1,000,000) new Class C Shares, one million (1,000,000) new Class D Shares, one million (1,000,000) new Class E Shares, one million (1,000,000) new Class F Shares, one million (1,000,000) new Class G Shares, one million (1,000,000) new Class H Shares and one million (1,000,000) new Class I Shares.

Twelfth resolution

The Meeting resolves to accept and record the following subscriptions to and full payment of the share capital increase as follows:

Subscription and Payment

The Sole Shareholder, prenamed and represented as stated above, declares to subscribe to:

- i. one million (1,000,000) newly issued Class A Shares of the Company, each without designation of nominal value, and to have them fully paid up by way of a contribution in cash in an amount of one thousand euro (EUR 1,000);
- ii. one million (1,000,000) newly issued Class B Shares of the Company, each without designation of nominal value, and to have them fully paid up by way of a contribution in cash in an amount of one thousand euro (EUR 1,000);
- iii. one million (1,000,000) newly issued Class C Shares of the Company, each without designation of nominal value, and to have them fully paid up by way of a contribution in cash in an amount of one thousand euro (EUR 1,000);
- iv. one million (1,000,000) newly issued Class D Shares of the Company, each without designation of nominal value, and to have them fully paid up by way of a contribution in cash in an amount of one thousand euro (EUR 1,000);
- v. one million (1,000,000) newly issued Class E Shares of the Company, each without designation of nominal value, and to have them fully paid up by way of a contribution in cash in an amount of one thousand euro (EUR 1,000);
- vi. one million (1,000,000) newly issued Class F Shares of the Company, each without designation of nominal value, and to have them fully paid up by way of a contribution in cash in an amount of one thousand euro (EUR 1,000);
- vii. one million (1,000,000) newly issued Class G Shares of the Company, each without designation of nominal value, and to have them fully paid up by way of a contribution in cash in an amount of one thousand euro (EUR 1,000);
- viii. one million (1,000,000) newly issued Class H Shares of the Company, each without designation of nominal value, and to have them fully paid up by way of a contribution in cash in an amount of one thousand euro (EUR 1,000); and
- ix. one million (1,000,000) newly issued Class I Shares of the Company, each without designation of nominal value, and to have them fully paid up by way of a contribution in cash in an amount of one thousand euro (EUR 1,000).

The aggregate amount of nine thousand euro (EUR 9,000) is forthwith at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

The Meeting resolves to record that, further to the redesignation of the twelve million five hundred thousand (12,500,000) existing shares of the Company and the abovementioned increase in share capital, the shareholding in the Company is, as follows:

Shareholder	Shares
Rhône Offshore Partners IV L.P.	1,000,000 Class A Shares 1,000,000 Class B Shares 1,000,000 Class C Shares 1,000,000 Class D Shares 1,000,000 Class E Shares 1,000,000 Class F Shares 1,000,000 Class G Shares 1,000,000 Class H Shares 1,000,000 Class I Shares <u>12,500,000 Class J Shares</u>
Total:	21,500,000 Shares

Thirteenth resolution

As a consequence of the above resolutions, the Meeting resolves to amend article 5 of the Articles which shall read as follows:

" Art. 5. Capital.

5.1. Definitions:

For the purposes of this article 5, the following terms shall have the following meanings:

Available Amount	means the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) to the extent the shareholder would have been entitled to dividend distributions according to article 15 of the Articles, increased by (i) any freely distributable share premium and other freely distributable reserves and (ii) as the case may be by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Shares to be cancelled and reduced by (i) any losses (including carried forward losses) and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles, each time as set out in the relevant Interim Accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that: $AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$ Whereby: AA = Available Amount NP = net profits (including carried forward profits) P = any freely distributable reserves (including the share premium reserve) CR = the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of shares to be cancelled L = losses (including carried forward losses) LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the Law or of the Articles.
Cancellation Value per Share	means the amount determined pursuant to article 5.10 below.
Interim Accounts Date	means the date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant class of shares.
Interim Accounts	means the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Accounts Date.
Total Cancellation Amount	means the amount determined pursuant to article 5.11 below.

5.2. The share capital of the Company is set at twenty-one thousand and five hundred euro (EUR 21,500), represented by one million (1,000,000) class A shares of the Company (the Class A Shares and individually, a Class A Share), one million (1,000,000) class B shares of the Company (the Class B Shares and individually, a Class B Share), one million (1,000,000) class C shares of the Company (the Class C Shares and individually, a Class C Share), one million (1,000,000) class D shares of the Company (the Class D Shares and individually, a Class D Share), one million (1,000,000) class E shares of the Company (the Class E Shares and individually, a Class E Share), one million (1,000,000) class F shares of the Company (the Class F Shares and individually, a Class F Share), one million (1,000,000) class G shares of the Company (the Class G Shares and individually, a Class G Share), one million (1,000,000) class H shares of the Company (the Class H Shares and individually, a Class H Share), one million (1,000,000) class I shares of the Company (the Class I Shares and individually, a Class I Share) and twelve million five hundred thousand (12,500,000) class J shares of the Company (the Class J Shares and individually, a Class J Share), each without designation of nominal value, all subscribed and fully paid-up (collectively, the Shares, and individually, a Share), that will be entitled to the profits realized by the Company in the manner specified hereinafter.

5.3. The holders of the Shares are together referred to as the shareholders.

5.4. Each Share entitles its holder to one vote.

5.5. In addition to the corporate capital, there may be set up a share premium reserve account, into which any premium paid on any share is transferred. Any share premium paid in respect of the subscription of any Share of a specific class upon their issuance shall be allocated to the entire share capital irrespectively of the class of Share which is subscribed for.

5.6. All Shares will have equal rights, except as otherwise provided for in these Articles.

5.7. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital.

5.8. The capital of the Company may be reduced through the cancellation of Shares including by the cancellation of one or more entire classes of Shares through the repurchase and cancellation of all the Shares in issue in such class(es). In the case of repurchases and cancellations of classes of Shares, such cancellations and repurchases of Shares shall be made in the alphabetical order (starting with Class A Shares and ending with Class I Shares), provided however that the Company shall not at any time purchase and cancel the Class J Shares, it being understood that the Company will always be capable of being liquidated in accordance with the provisions of the Law and article 16 of the Articles.

5.9. In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of an entire (or a whole) class of Shares (in the order provided for in article 5.8), such class gives right to the holders thereof pro rata to their holding in such class to the Available Amount (with the limitation however to the Total Cancellation Amount as determined by the general meeting of the shareholders) and the holders of Shares of the repurchased and cancelled class shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value per Share for each Share of the relevant class held by them and cancelled.

5.10. The Cancellation Value per Share shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount by the number of Shares in issue in the class to be repurchased and cancelled.

5.11. The Total Cancellation Amount shall be an amount determined by the board of managers of the Company and approved by a resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital, on the basis of the relevant Interim Accounts. The Total Cancellation Amount for each of the classes A, B, C, D, E, F, G, H, I and J shall be the Available Amount at the time of the cancellation of the relevant class, unless otherwise resolved by a resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital, provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than such Available Amount.

5.12. Upon the repurchase and cancellation of the Shares of the relevant class, the Cancellation Value per Share as so determined will become due and payable by the Company."

Fourteenth resolution

As a consequence of the above resolutions, the Meeting resolves to amend article 15 of the Articles which shall read as follows:

" Art. 15. Allocation of profits.

15.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) is allocated to the reserve required by Law. This allocation ceases to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders determine how the balance of the annual net profits is disposed of. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward.

15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- (i) interim accounts are drawn up by the Board;
- (ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and (iv) distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;
- (iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the shareholders within two (2) months from the date of the interim accounts;
- (iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and
- (v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

15.4. In the event of a dividend declaration, such dividend shall be allocated and paid as follows:

- (i) an amount equal to 0.60% of the par value of each Class J Share shall be distributed equally to the holders of Class J Shares pro rata to their Class J Shares, then (ii) if Class I Shares are in existence, an amount equal to 0.55% of the par value of each Class I Share shall be distributed equally to the holders of Class I Shares pro rata to their Class I Shares, then
- (iii) if Class H Shares are in existence, an amount equal to 0.50% of the par value of each share shall be distributed equally to the holders of Class H Shares pro rata to their Class H Shares, then
- (iv) if Class G Shares are in existence, an amount equal to 0.45% of the par value of each share shall be distributed equally to the holders of Class G Shares pro rata to their Class G Shares, then
- (v) if Class F Shares are in existence, an amount equal to 0.40% of the par value of each share shall be distributed equally to the holders of Class F Shares pro rata to their Class F Shares, then
- (vi) if Class E Shares are in existence, an amount equal to 0.35% of the par value of each share shall be distributed equally to the holders of Class E Shares pro rata to their Class E Shares, then
- (vii) if Class D Shares are in existence, an amount equal to 0.30% of the par value of each share shall be distributed equally to the holders of Class D Shares pro rata to their Class D Shares, then
- (viii) if Class C Shares are in existence, an amount equal to 0.25% of the par value of each share shall be distributed equally to the holders of Class C Shares pro rata to their Class C Shares, then

(ix) if Class B Shares are in existence, an amount equal to 0.20% of the par value of each share shall be distributed equally to the holders of Class B Shares pro rata to their Class B Shares, then

(x) the remaining of the total distributed amount shall be allocated in its entirety to the holders of the Class A Shares and, if no Class A Shares are in existence, to the holders of the first class in the alphabetical order (i.e. first Class B Shares, then if no Class B Shares are in existence, Class C Shares and in such continuation until only Class J Shares are in existence)."

Fifteenth resolution

As a consequence of the above resolutions, the Meeting resolves to amend article 16 of the Articles which shall read as follows:

" **16.1.** The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the shareholders, adopted by the majority of the shareholders holding three-quarters of the share capital. The shareholders appoint one or several liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have the broadest powers to realise the assets and pay the liabilities of the Company.

16.2. After payment of all debts and any charges against the Company and of the expenses of the liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholders in conformity with and so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set for dividend distributions."

Seventeenth resolution

The Shareholders resolve to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorises any manager of the Company, any lawyer or employee of Stibbe Avocats in Luxembourg and any partner or employee of Vistra, acting individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company.

There being no further business, the Meeting is closed.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 1,500.-

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English version and the French version, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the said person signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le ving-huitième jour du mois de juin,

par devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de Mill Luxembourg Holdings 1, une société à responsabilité limitée organisée et existante selon les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 176.460 (la Société).

La Société a été constituée le 20 mars 2013 suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1301, page 62402, daté du 1^{er} juin 2013. Les statuts de la Société (les Statuts) n'ont pas été modifiés depuis la constitution de la Société.

A comparu:

Rhône Offshore Partners IV L.P., une société en commandite (limitedpartnership) constituée selon les lois des Îles Caïmans, dont le siège social se situe à c/o Maples Corporate Services Limited, P.O. Box 309, Ugland House, South Church Street, Grand Cayman KY1-1104, les Îles Caïmans, immatriculée au Registre des Sociétés des Îles Caïmans sous le numéro MC-47784 (l'Associé Unique);

ici représentée par Monsieur Max MAYER, employé, avec adresse professionnelle à Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter que:

I. Les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de la Société ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, qui représentent la totalité du capital social de la Société qui s'élève à un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) sont dûment représentées à la présente Assemblée qui est par conséquent régulièrement constituée et peut délibérer sur les points à l'ordre du jour reproduits ci-après.

II. L'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. renonciation aux formalités de convocation;
2. modification de l'article 8.2. des Statuts;
3. modification de l'article 8.3. des Statuts;
4. modification de l'article 11 des Statuts;
5. modification de l'article 12.2. des Statuts;
6. modification de l'article 13.4. des Statuts; et
7. modification de l'article 17 des Statuts;
8. suppression de la valeur nominale des parts sociales émises par la Société et augmentation du nombre de parts sociales, par la création de douze millions quatre cent quatre-vingt-sept mille cinq cents (12.487.500) parts sociales supplémentaires, afin de fixer le capital social de la Société à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par douze millions cinq cent mille (12.500.000) parts sociales, sans désignation de valeur nominale;
9. création de nouvelles classes de parts sociales de la Société, soit les parts sociales de classe A (les Parts Sociales de Classe A), les parts sociales de classe B (les Parts Sociales de Classe B), les parts sociales de classe C (les Parts Sociales de Classe C), les parts sociales de classe D (les Parts Sociales de Classe D), les parts sociales de classe E (les Parts Sociales de Classe E), les parts sociales de classe F (les Parts Sociales de Classe F), les parts sociales de classe G (les Parts Sociales de Classe G), les parts sociales de classe H (les Parts Sociales de Classe H), les parts sociales de classe I (les Parts Sociales de Classe I), et les parts sociales de classe J (les Parts Sociales de Classe J), sans désignation de valeur nominale, qui auront ces droits et caractéristiques tels qu'exposés dans les Statuts tels que modifiés de temps à autre;
10. nouvelle désignation des douze millions cinq cent mille (12.500.000) parts sociales existantes de la Société en douze millions cinq cent mille (12.500.000) Parts Sociales de Classe J;
11. augmentation du capital social de la Société d'un montant de neuf mille euros (EUR 9.000) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) représenté par douze millions cinq cent mille (12.500.000) parts sociales, sous forme nominative, sans désignation de valeur nominale, au montant de vingt-et-un mille cinq cents euros (EUR 21.500), par l'émission d'un million (1.000.000) de nouvelles Parts Sociales de Classe A, un million (1.000.000) de nouvelles Parts Sociales de Classe B, un million (1.000.000) de nouvelles Parts Sociales de Classe C, un million (1.000.000) de nouvelles Parts Sociales de Classe D, un million (1.000.000) de nouvelles Parts Sociales de Classe E, un million (1.000.000) de nouvelles Parts Sociales de Classe F, un million (1.000.000) de nouvelles Parts Sociales de Classe G, un million (1.000.000) de nouvelles Parts Sociales de Classe H et un million (1.000.000) de nouvelles Parts Sociales de Classe I;
12. souscription aux nouvelles parts sociales et libération de l'augmentation du capital social mentionnée au point 11. ci-dessus;
13. modification subséquente de l'article 5 des Statuts afin de refléter la création et l'émission des nouvelles Parts Sociales de Classe A, Parts Sociales de Classe B, Parts Sociales de Classe C, Parts Sociales de Classe D, Parts Sociales de Classe E, Parts Sociales de Classe F, Parts Sociales de Classe G, Parts Sociales de Classe H, Parts Sociales de Classe I et Parts Sociales de Classe J et l'augmentation du capital social, comme proposé ci-dessus;
14. modification subséquente de l'article 15 des Statuts;
15. modification subséquente de l'article 16 des Statuts;
16. modification du registre des associés de la Société, afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, à tout avocat ou employé de Stibbe Avocats à Luxembourg et à tout associé ou employé de Vistra, agissant individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société; et
17. divers.

Ces faits exposés, la partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'enregistrer les résolutions suivantes:

Première résolution

La totalité du capital social de la Société étant représentée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, l'Associé Unique se considérant lui-même comme ayant été dûment convoqué et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 8.2. des Statuts qui aura la teneur suivante:

" 8.2. Procédure.

(i) Le Conseil se réunit sur convocation de tout gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui est au Luxembourg. Uniquement en cas de circonstances exceptionnelles dûment justifiées, le Conseil peut se réunir hors du Luxembourg.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés incluant au moins le vote d'un gérant de classe A et un gérant de classe B. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) En cas de circonstances exceptionnelles dûment justifiées, tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio-conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue. Nonobstant la phrase qui précède, au moins la moitié des membres qui assistent à la réunion doivent être physiquement présents à la réunion du Conseil.

(vii) Le secrétaire, ou dans l'hypothèse où aucun secrétaire n'a été nommé, le président, rédigera des procès-verbaux de chaque réunion du Conseil, qui seront signés par le président et par le secrétaire, le cas échéant."

Troisième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 8.3. des Statuts qui aura la teneur suivante:

" 8.3. Représentation.

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes d'un (1) gérant de classe A et d'un (1) gérant de classe B ou par la signature du gérant unique.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués."

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 11 des Statuts qui aura la teneur suivante:

" Art. 11. Assemblées générales des associés.

11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés qui a lieu à Luxembourg (l'Assemblée Générale). Uniquement en cas de circonstances exceptionnelles dûment justifiées, l'Assemblée Générale peut être tenue hors du Luxembourg.

(ii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.2. Convocations, quorum, majorité et procédures de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales sont tenues au lieu et heure indiqués dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut être tenue sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter en Assemblées Générales sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés."

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 12.2. des Statuts qui aura la teneur suivante:

" **12.2.** Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à cet associé unique."

Sixième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 13.4. des Statuts qui aura la teneur suivante:

" **13.4.** Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social."

Septième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 17 des Statuts qui aura la teneur suivante:

"VII. Dispositions générales

17.1. Les convocations et communications, respectivement les renonciations à celles-ci, sont faites, et sont établies par écrit, télégramme, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire à l'ensemble des conditions légales pour pouvoir être assimilées à des signatures manuscrites.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés."

Huitième résolution

L'Assemblée décide de supprimer la valeur nominale des parts sociales émises par la Société et d'augmenter le nombre de parts sociales, par la création de douze millions quatre cent quatre-vingt-sept mille cinq cents (12.487.500) parts sociales supplémentaires, afin de fixer le capital social de la Société à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par douze millions cinq cent mille (12.500.000) parts sociales, sans désignation de valeur nominale.

Neuvième résolution

L'Assemblée décide de créer des nouvelles classes de parts sociales de la Société, soit les parts sociales de classe A, les parts sociales de classe B, les parts sociales de classe C, les parts sociales de classe D, les parts sociales de classe E, les parts sociales de classe F, les parts sociales de classe G, les parts sociales de classe H, les parts sociales de classe I et les parts sociales de classe J, sans désignation de valeur nominale, qui auront ces droits et caractéristiques tels qu'exposés dans les Statuts tels que modifiés de temps à autre.

Dixième résolution

L'Assemblée décide de changer la désignation des douze millions cinq cent mille (12.500.000) parts sociales existantes de la Société en douze millions cinq cent mille (12.500.000) Parts Sociales de Classe J.

Onzième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de neuf mille euros (EUR 9.000) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) représenté par douze millions cinq cent mille (12.500.000) parts sociales, sous forme nominative, sans désignation de valeur nominale, au montant de vingt-et-un mille cinq cents euros (EUR 21.500), par l'émission d'un million (1.000.000) de nouvelles Parts Sociales de Classe A, un million (1.000.000) de nouvelles Parts Sociales de Classe B, un million (1.000.000) de nouvelles Parts Sociales de Classe C, un million (1.000.000) de nouvelles Parts Sociales de Classe D, un million (1.000.000) de nouvelles Parts Sociales de Classe E, un million (1.000.000) de nouvelles Parts Sociales de Classe F, un million (1.000.000) de nouvelles Parts Sociales de Classe G, un million (1.000.000) de nouvelles Parts Sociales de Classe H et un million (1.000.000) de nouvelles Parts Sociales de Classe I.

Douzième résolution

L'Assemblée décide d'accepter et d'enregistrer les souscriptions suivantes aux nouvelles parts sociales et la libération intégrale de l'augmentation du capital social comme suit:

Souscription et Libération

L'Associé Unique, précité et représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à:

- i. un million (1.000.000) de Parts Sociales de Classe A de la Société, nouvellement émises, chacune sans désignation de valeur nominale, et les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de mille euros (EUR 1.000);
 - ii. un million (1.000.000) de Parts Sociales de Classe B de la Société, nouvellement émises, chacune sans désignation de valeur nominale, et les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de mille euros (EUR 1.000);
 - iii. un million (1.000.000) de Parts Sociales de Classe C de la Société, nouvellement émises, chacune sans désignation de valeur nominale, et les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de mille euros (EUR 1.000);
 - iv. un million (1.000.000) de Parts Sociales de Classe D de la Société, nouvellement émises, chacune sans désignation de valeur nominale, et les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de mille euros (EUR 1.000);
 - v. un million (1.000.000) de Parts Sociales de Classe E de la Société, nouvellement émises, chacune sans désignation de valeur nominale, et les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de mille euros (EUR 1.000);
 - vi. un million (1.000.000) de Parts Sociales de Classe F de la Société, nouvellement émises, chacune sans désignation de valeur nominale, et les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de mille euros (EUR 1.000);
 - vii. un million (1.000.000) de Parts Sociales de Classe G de la Société, nouvellement émises, chacune sans désignation de valeur nominale, et les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de mille euros (EUR 1.000);
 - viii. un million (1.000.000) de Parts Sociales de Classe H de la Société, nouvellement émises, chacune sans désignation de valeur nominale, et les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de mille euros (EUR 1.000);
- et

- ix. un million (1.000.000) de Parts Sociales de Classe I de la Société, nouvellement émises, chacune sans désignation de valeur nominale, et les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de mille euros (EUR 1.000).

Le montant total de neuf mille euros (EUR 9.000) est immédiatement à la disposition de la Société, dont la preuve a été apportée au notaire instrumentant.

L'Assemblée décide d'enregistrer que suite à la nouvelle désignation des douze millions cinq cent mille (12.500.000) parts sociales existantes de la Société et à l'augmentation du capital social mentionnée ci-dessus, l'actionnariat dans la Société se présente comme suit:

Associé	Parts Sociales
Rhône Offshore Partners IV L.P.	1.000.000 Parts Sociales de Classe A
	1.000.000 Parts Sociales de Classe B
	1.000.000 Parts Sociales de Classe C
	1.000.000 Parts Sociales de Classe D
	1.000.000 Parts Sociales de Classe E
	1.000.000 Parts Sociales de Classe F
	1.000.000 Parts Sociales de Classe G
	1.000.000 Parts Sociales de Classe H
	1.000.000 Parts Sociales de Classe I
	12.500.000 Parts Sociales de Classe J
Total:	21.500.000 Parts Sociales

Treizième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'Assemblée décide de modifier l'article 5 des Statuts qui aura la teneur suivante:

" Art. 5. Capital.

5.1. Définitions.

Pour les besoins du présent article 5, les termes ci-dessous auront les significations suivantes:

Montant Disponible signifie le montant total des bénéfices nets de la Société (en ce compris les bénéfices reportés), dans la mesure où l'associé aurait eu droit à des distributions de dividende selon l'article 15 des Statuts, augmenté par (i) toute prime d'émission librement distribuable et autres réserves librement distribuables et (ii) selon les cas, par le montant de la réduction du capital social et de la réserve légale en relation avec la Classe de Parts Sociales devant être annulée, mais réduit par (i) toute perte (en ce compris les pertes reportées) et (ii) toutes sommes devant être mises en réserve(s) en vertu des exigences de la Loi ou des Statuts, chaque fois comme indiqué dans les Comptes Intérimaires concernés (sans, afin d'éviter toute confusion, de comptage double), de sorte que:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$$

Où:

AA= Montant Disponible

NP = bénéfices nets (y compris les bénéfices reportés)

P = toutes réserves librement distribuables (en ce compris la prime d'émission)

CR = le montant de la réduction du capital social et de la réserve légale en relation avec la classe de parts sociales devant être annulée

L = pertes (y compris les pertes reportées)

LR = toutes sommes devant être mises en réserve(s) en vertu des exigences de la Loi ou des Statuts.

Valeur d'Annulation par Part Sociale	signifie le montant déterminé en vertu de l'article 5.10 ci-dessous.
Date des Comptes Intérimaires	signifie la date ne précédant pas de plus de huit (8) jours la date du rachat et de l'annulation de la classe de parts sociales concernée.
Comptes intérimaires	signifie les comptes intérimaires de la Société à la Date des Comptes Intérimaires pertinente.
Montant d'Annulation Total	signifie le montant déterminé en vertu de l'article 5.11. ci-dessous.

5.2. Le capital social de la Société est fixé à vingt-et-un mille cinq cents euros (EUR 21.500), représenté par un million (1.000.000) de parts sociales de classe A de la Société (les Parts Sociales de Classe A et individuellement, une Part Sociale de Classe A), un million (1.000.000) de parts sociales de classe B de la Société (les Parts Sociales de Classe B et individuellement, une Part Sociale de Classe B), un million (1.000.000) de parts sociales de classe C de la Société (les Parts Sociales de Classe C et individuellement, une Part Sociale de Classe C), un million (1.000.000) de parts sociales de classe D de la Société (les Parts Sociales de Classe D et individuellement, une Part Sociale de Classe D), un million (1.000.000) de parts sociales de classe E de la Société (les Parts Sociales de Classe E et individuellement, une Part Sociale de Classe E), un million (1.000.000) de parts sociales de classe F de la Société (les Parts Sociales de Classe F et individuellement, une Part Sociale de Classe F), un million (1.000.000) de parts sociales de classe G de la Société (les Parts Sociales de Classe G et individuellement, une Part Sociale de Classe G), un million (1.000.000) de parts sociales de classe H de la Société (les Parts Sociales de Classe H et individuellement, une Part Sociale de Classe H), un million (1.000.000) de parts sociales de classe I de la Société (les Parts Sociales de Classe I et individuellement, une Part Sociale de Classe I) et douze millions cinq cents mille (12.500.000) de parts sociales de classe J de la Société (les Parts Sociales de Classe J et individuellement, une Part Sociale de Classe J), chacune sans désignation de valeur nominale, toutes souscrites et entièrement libérées (collectivement, les Parts Sociales, et individuellement, une Part Sociale), qui donneront le droit de participer aux bénéfices réalisés par la Société selon les modalités indiquées ci-après.

5.3. Les détenteurs des Parts Sociales sont collectivement désignés comme les associés.

5.4. Chaque Part Sociale donne droit à son détenteur à un vote.

5.5. En supplément au capital social de la Société, un compte de prime d'émission peut être créé, sur lequel toute prime d'émission payée sur toute part sociale est transférée. Toute prime d'émission payée lors de la souscription de toute Part Sociale d'une classe spécifique lors de leur émission sera affectée à la totalité du capital social indépendamment de la classe de Part Sociale qui est souscrite.

5.6. Toutes les parts sociales auront des droits identiques, sauf disposition contraire prévue dans les présents Statuts.

5.7. Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution de l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, par une résolution adoptée par un vote à la majorité des associés qui représentent au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social.

5.8. Le capital de la Société peut être réduit par l'annulation de Parts Sociales en ce compris par l'annulation d'une ou de plusieurs Classes de Parts Sociales dans leur intégralité par le rachat et l'annulation de la totalité des Parts Sociales émises dans cette Classe ou ces Classes. En cas de rachats et d'annulations de Classes de Parts Sociales, ces annulations et rachats de Parts Sociales seront effectués dans l'ordre alphabétique (en commençant par les Parts Sociales de Classe A et en terminant par les Parts Sociales de Classe I), à condition toutefois que la Société n'achète pas et n'annule pas à tout moment les Parts Sociales de Classe J, étant entendu que la Société pourra toujours être liquidée conformément aux dispositions de la Loi et de l'article 16 des Statuts.

5.9. En cas d'une réduction du capital social par le rachat et l'annulation d'une classe entière (ou totale) de Parts Sociales (dans l'ordre prévu à l'article 5.8), cette Classe donne droit aux détenteurs de Parts Sociales de cette classe, au prorata de leur détention dans cette Classe, au Montant Disponible (avec limitation cependant au Montant d'Annulation Total tel que déterminé par l'assemblée générale des associés), et les détenteurs de Parts Sociales de la Classe rachetée et annulée recevront, de la part de la Société, un montant égal à la Valeur d'Annulation par Part Sociale pour chaque Part Sociale de la Classe en question détenue par eux et annulée.

5.10. La Valeur d'Annulation par Part Sociale sera calculée en divisant le Montant Total d'Annulation par le nombre de Parts Sociales émises dans la Classe qui sera rachetée et annulée.

5.11. Le Montant d'Annulation Total sera un montant déterminé par le conseil de gérance de la Société et approuvé par une résolution de l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, par une résolution prise par un vote à la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social, sur base des Comptes Intérimaires concernés. Le Montant d'Annulation Total pour chacune des Classes A, B, C, D, E, F, G, H, I et J sera le Montant Disponible au moment de l'annulation de la Classe en question, sauf décision contraire de l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, par une résolution prise par un vote à la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour

cent (75%) du capital social, à condition toutefois que le Montant d'Annulation Total ne soit jamais supérieur à ce Montant Disponible.

5.12. Lors du rachat et de l'annulation des Parts Sociales de la Classe en question, la Valeur d'Annulation par Part Sociale telle que déterminée deviendra échue et exigible par la Société."

Quatorzième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'Assemblée décide de modifier l'article 15 des Statuts qui aura la teneur suivante:

" Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve légale. Cette affectation cesse d'être exigée dès que la réserve légale aura atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent affecter ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter.

15.3. Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués, à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) les comptes intermédiaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intermédiaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut dépasser le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social pour lequel les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté par les bénéfices reportés et les réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des acomptes sur dividendes doit être adoptée par les associés dans les deux (2) mois suivants la date des comptes intermédiaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés; compte tenu des actifs de la Société; et

(v) si les acomptes sur dividendes versés dépassent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés seront tenus de reverser la différence à la Société.

15.4 Dans le cas d'une déclaration de dividende, ce dividende sera affecté et versé comme suit:

(i) un montant égal à 0,60% du pair comptable de chaque Part Sociale de Classe J sera distribué de façon égale aux détenteurs des Parts Sociales de Classe J proportionnellement à leurs Parts Sociales de Classe J, puis

(ii) si des Parts Sociales de Classe I sont existantes, un montant égal à 0,55% du pair comptable de chaque Part Sociale de Classe I sera distribué de façon égale aux détenteurs des Parts Sociales de Classe I proportionnellement à leurs Parts Sociales de Classe I, puis

(iii) si des Parts Sociales de Classe H sont existantes, un montant égal à 0,50% du pair comptable de chaque Part Sociale de Classe H sera distribué de façon égale aux détenteurs des Parts Sociales de Classe H proportionnellement à leurs Parts Sociales de Classe H, puis

(iv) si des Parts Sociales de Classe G sont existantes, un montant égal à 0,45% du pair comptable de chaque Part Sociale de Classe G sera distribué de façon égale aux détenteurs des Parts Sociales de Classe G proportionnellement à leurs Parts Sociales de Classe G, puis

(v) si des Parts Sociales de Classe F sont existantes, un montant égal à 0,40% du pair comptable de chaque Part Sociale de Classe F sera distribué de façon égale aux détenteurs des Parts Sociales de Classe F proportionnellement à leurs Parts Sociales de Classe F, puis

(vi) si des Parts Sociales de Classe E sont existantes, un montant égal à 0,35% du pair comptable de chaque Part Sociale de Classe E sera distribué de façon égale aux détenteurs des Parts Sociales de Classe E proportionnellement à leurs Parts Sociales de Classe E, puis

(vii) si des Parts Sociales de Classe D sont existantes, un montant égal à 0,30% du pair comptable de chaque Part Sociale de Classe D sera distribué de façon égale aux détenteurs des Parts Sociales de Classe D proportionnellement à leurs Parts Sociales de Classe D, puis

(viii) si des Parts Sociales de Classe C sont existantes, un montant égal à 0,25% du pair comptable de chaque Part Sociale de Classe C sera distribué de façon égale aux détenteurs des Parts Sociales de Classe C proportionnellement à leurs Parts Sociales de Classe C, puis

(ix) si des Parts Sociales de Classe B sont existantes, un montant égal à 0,20% du pair comptable de chaque Part Sociale de Classe B sera distribué de façon égale aux détenteurs des Parts Sociales de Classe B proportionnellement à leurs Parts Sociales de Classe B, puis

(x) le solde du montant total distribué sera affecté intégralement aux détenteurs des Parts Sociales de Classe A et, s'il n'y a pas de Parts Sociales de Classe A, aux détenteurs de la première classe dans l'ordre alphabétique (soit les Parts Sociales de Classe B en premier, ensuite s'il n'y a pas de Parts Sociales de Classe B, les Parts Sociales de Classe C et ainsi de suite jusqu'à ce qu'il ne reste plus que des Parts Sociales de Classe J)."

Quinzième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'Assemblée décide de modifier l'article 16 des Statuts qui aura la teneur suivante:

" **16.1.** La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés, adoptée par la majorité des associés détenant les trois-quarts du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, afin de réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, leurs pouvoirs et leur rémunération. Sauf résolution contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2. Après paiement de l'ensemble des dettes et de toutes charges envers la Société ainsi que des frais de liquidation, les produits nets de la liquidation seront distribués aux associés conformément et afin d'atteindre de façon globale le même résultat économique que les règles de distribution fixées pour les distributions de dividende."

Seizième résolution

Les Associés décident de modifier le registre des des associés de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus et donnent pouvoir et autorité à tout gérant de la Société, à tout avocat ou employé de Stibbe Avocats à Luxembourg et à tout associé ou employé de Vistra, agissant individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Estimation des frais

Les dépenses, frais, honoraires et charges de quelque nature que ce soit, qui incomberont à la société en raison du présent acte sont estimés à environ 1.500,- EUR.

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la requête de la partie comparante ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, rédigé et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Et après lecture du présent acte faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé, ensemble avec le notaire, le présent acte original.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 03 juillet 2013. Relation GRE/2013/2731. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 30 juillet 2013.

Référence de publication: 2013110360/747.

(130134268) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2013.

Merrill Lynch Equity S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 124.670.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013110358/9.

(130133815) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2013.

Matterhorn Midco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1-3, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 176.442.

—
Il résulte d'une décision de l'associé unique de la Société en date du 26 juillet 2013:

(i) D'accepter la démission de Madame Isabelle PROBSTEL et de Madame Cindy TEIXEIRA en tant que gérants de la Société avec effet au 17 juillet 2013.

(ii) De nommer avec effet au 17 juillet 2013 et ce pour une durée illimitée;

- Madame Julia KLINGEN, née le 13 décembre 1982 à Boppard, Allemagne, résidant professionnellement au 1-3 Boulevard de la Foire, L - 1528 Luxembourg en tant que gérant de catégorie A de la Société; et

- Monsieur Alain STEICHEN, né le 28 avril 1958 à Luxembourg, Luxembourg, résidant professionnellement au 2, rue Pernelchen, L-2370 Howald, Luxembourg, en tant que gérant de catégorie B de la Société.

(iii) De reclassifier Madame Linda HARROCH en tant que gérant de catégorie B de la Société avec effet au 17 juillet 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2013.

Référence de publication: 2013110351/19.

(130134058) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2013.

Matterhorn Mobile S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1-3, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 165.835.

Il résulte d'une décision de l'associé unique de la Société en date du 26 juillet 2013:

(i) D'accepter la démission de Madame Isabelle PROBSTEL et de Madame Cindy TEIXEIRA en tant qu'administrateurs de la Société avec effet au 17 juillet 2013.

(ii) De nommer avec effet au 17 juillet 2013 et ce pour une durée illimitée:

Monsieur Geoffrey LIMPACH, né le 11 avril 1983 à Arlon, Belgique, résidant professionnellement au 1-3 Boulevard de la Foire, L - 1528 Luxembourg en tant qu'administrateur de catégorie A de la Société;

Monsieur Alain STEICHEN, né le 28 avril 1958 à Luxembourg, Luxembourg, résidant professionnellement au 2, rue Pernelchen, L-2370 Howald, Luxembourg, en tant que gérant de catégorie B de la Société.

(iii) De reclassifier Madame Linda HARROCH en tant qu'administrateur de catégorie B de la Société avec effet au 17 juillet 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2013.

Référence de publication: 2013110352/19.

(130134057) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2013.

Makaira S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 179.002.

Extrait des décisions prises par les associées en date du 31 juillet 2013

1. Le nombre d'administrateurs est augmenté de trois (3) à quatre (4).

2. Monsieur Jonathan LEPAGE, administrateur de sociétés, né à Namur (Belgique), le 27 août 1975, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme Administrateur de Catégorie A, son mandat expirant à l'assemblée générale des actionnaires à tenir en 2019.

Luxembourg, le 31 juillet 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Makaira S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013110345/16.

(130133429) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2013.

Maneq Investments Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 55.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 178.482.

RECTIFICATIF

Suite à une erreur matérielle survenue dans la publication datée du 22 juillet 2013, et déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg le même jour, sous la référence L130124659, l'associé CapMan plc, avec siège social au 32, Korkeavuorenkatu, 00130 Helsinki, Finlande, a uniquement cédé les parts sociales rachetables privilégiées de classe A1 à A9 à l'associé 17Capital Fund 2 LP, avec siège social au 50, Lothian Road, Festival Square, EH3 9WJ Edinburgh, Royaume-Uni.

L'associé CapMan plc, précité, n'a pas cédé ses 10.000 parts sociales ordinaires de classe B.

Dès lors les parts sociales sont réparties entre les associés de la manière suivante:

- CapMan plc, précité, détient 10.000 parts sociales ordinaires de classe B;
- 17Capital Fund 2 LP, précité, détient

- * 4.374 parts sociales rachetables privilégiées de classe A1
- * 4.375 parts sociales rachetables privilégiées de classe A2
- * 4.375 parts sociales rachetables privilégiées de classe A3
- * 4.375 parts sociales rachetables privilégiées de classe A4
- * 4.375 parts sociales rachetables privilégiées de classe A5
- * 4.375 parts sociales rachetables privilégiées de classe A6
- * 4.375 parts sociales rachetables privilégiées de classe A7
- * 4.375 parts sociales rachetables privilégiées de classe A8
- * 10.001 parts sociales rachetables privilégiées de classe A9

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 31 juillet 2013.

Référence de publication: 2013110347/29.

(130134027) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2013.

Macquarie Strategic Storage Facilities Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 100.000,00.

Siège social: L-1648 Luxembourg, 46, place Guillaume II.

R.C.S. Luxembourg B 141.103.

Par résolutions signées en date du 29 juillet 2013, les associés de la Société ont pris les décisions suivantes:

1. acceptation de la démission de M. Philippe DETOURS de son mandat de gérant de classe A avec effet au 28 juin 2013; et
2. nomination de M. Bruno ANGLES, né le 14 novembre 1964 à Paris (France), ayant son adresse professionnelle au 41, Avenue George V, 75008 Paris (France), en tant que gérant de classe A de la Société avec effet au 29 juillet 2013 et pour une durée indéterminée.

Dès lors, le conseil de gérance se compose ainsi:

Gérants de classe A

M. Howard HIGGINS

M. Alain RAUSCHER

M. Bruno ANGLES

Gérants de classe B

Mme Rosa VILLALOBOS

M. Manfred SCHNEIDER

M. Jean-François BOUCHOMS

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 31 juillet 2013.

Référence de publication: 2013110343/25.

(130133656) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2013.

**M.T.P.P. S.A., Société Anonyme Soparfi,
(anc. M.T.P.P. S.A.H.).**

Siège social: L-1411 Luxembourg, 5A, rue des Dahlias.

R.C.S. Luxembourg B 83.845.

EXTRAIT

Anlässlich des Protokolls der Sitzung des Verwaltungsrates vom 25. Juli 2013 wurden folgende Beschlüsse gefasst:

1. Herrn Lex Thielen, Rechtsanwalt, beruflich tätig in, 10, rue Willy Georgen, L-1636 Luxembourg, seiner Funktion als Verwaltungsratsmitglieder abzusetzen.
2. Herrn Stein Jean-Paul, Freiberufler, wohnhaft in 33, rue des Capucins, L-1313 Luxembourg seiner Funktion als Verwaltungsratsmitglieder abzusetzen.

3. Herrn Hüster Hans-Leo, Wirtschaftsprüfer, wohnhaft in, 15, Breitwiese, D-54497 Morbach, seiner Funktion als Verwaltungsratsmitglieder abzusetzen.

3. Herrn Hans-Leo Hüster, Wirtschaftsprüfer, wohnhaft 5A, rue des Dahlias, L-1411 Luxembourg, seiner Funktion als Verwaltungsratsmitglieder abzusetzen.

4. Herrn Gido Robling, wohnhaft in Mühlenweg 17A, D-54497 Morbach, mit sofortiger Wirkung und bis zur nächsten jährlichen Generalversammlung des Jahres 2016 als Verwaltungsratsmitglieder und Geschäftsführer zu ernennen.

5. Herrn Thomas Hüster, Steuerberater, mit beruflicher Adresse 1-3 Millewee, L-7257 Helmsange, mit sofortiger Wirkung und bis zur nächsten jährlichen Generalversammlung des Jahres 2016 als Verwaltungsratsmitglieder zu ernennen.

6. Frau Claudia Angela Simon, Steuerberaterin, mit beruflicher Adresse 1-3 Millewee, L-7257 Helmsange, mit sofortiger Wirkung und bis zur nächsten jährlichen Generalversammlung des Jahres 2016 als Verwaltungsratsmitgliederin zu ernennen.

Luxembourg, den 25. Juli 2013.

Référence de publication: 2013110341/25.

(130133878) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2013.

Swiss Life Products (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 23, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 131.594.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires de la Société, tenue à Strassen le 19 juillet 2013

1. Conseil d'administration

Lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 19 juillet 2013, les actionnaires de la Société ont acté, avec effet immédiat, ce qui suit:

- La démission de Monsieur Adrian Brügger, en tant qu'administrateur.
- La démission de Monsieur Nils Frowein, en tant qu'administrateur.
- La nomination de Monsieur Tilo Finck, de nationalité allemande, né à Hoyerswerda (Allemagne) le 17 avril 1968 et demeurant professionnellement au 85, Berlinerstraße à 80805 Munich (Allemagne), en tant que membre du Conseil d'administration. Ce mandat portera jusqu'à la tenue de l'assemblée générale ordinaire annuelle ayant trait à l'exercice 2017, qui se tiendra en 2018.
- La nomination de Monsieur Martin Suter, de nationalité suisse, né à Muotathal (Suisse) le 31 mai 1961 et demeurant professionnellement au 40, General-Guisan-Quai à 8022 Zurich (Suisse) en tant que membre du Conseil d'administration. Ce mandat portera jusqu'à la tenue de l'assemblée générale ordinaire annuelle ayant trait à l'exercice 2017, qui se tiendra en 2018.
- La nomination de Monsieur Andreas Urech, de nationalité suisse, né à Hallwill (Suisse) le 19 juillet 1966 et demeurant professionnellement 40, General-Guisan-Quai à 8022 Zurich (Suisse) en tant que membre du Conseil d'administration. Ce mandat portera jusqu'à la tenue de l'assemblée générale ordinaire annuelle ayant trait à l'exercice 2017, qui se tiendra en 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Swiss Life Products (Luxembourg), S.A.

Un mandataire

Référence de publication: 2013112689/29.

(130135664) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2013.

Swiss Life Products (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 23, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 131.594.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration de la Société, tenue à Zurich le 20 juin 2013

1. Délégués à la gestion journalière

Lors de la réunion du Conseil d'administration tenue le 20 juin 2013, les administrateurs de la Société ont acté, avec effet au 1^{er} août 2013:

- La démission de Monsieur Beat Reichen, en tant que directeur général et délégué à la gestion journalière.
- La démission de Monsieur Javier Lastra, en tant que délégué à la gestion journalière.
- La nomination de Monsieur Nicolas Jolif, de nationalité française, né à Rennes (France) le 28 mars 1972 et demeurant professionnellement au 23, Route d'Arlon L-8009 Strassen (Luxembourg), en tant que directeur général et délégué à la gestion journalière pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme
Swiss Life Products (Luxembourg), S.A.
Un mandataire

Référence de publication: 2013112690/20.

(130135664) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2013.

Sabco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 2, rue d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 15.220.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une assemblée générale ordinaire annuelle tenue en date du 14 mai 2013 que:

L'assemblée décide de renouveler pour une durée de six ans les mandats des administrateurs suivants:

- Monsieur Dominique PAUTRAT, né le 2 mars 1965 à Nevers (France), demeurant au 23, rue du Chanoine Jacob à Nancy (France),
- Monsieur Denis SUPPLISSON, né le 19 mars 1969 à Luçon (France), demeurant au 98, avenue de Boufflers à Nancy (France),
- Monsieur Thierry POIVEY, né le 1^{er} août 1968 à Buhl-Bade (Allemagne), demeurant au 19, rue Henri VII à Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra à l'issue de l'année 2019.

L'assemblée accepte la démission de Monsieur Jean-Yves SAMSON de sa fonction d'administrateur.

L'assemblée accepte la démission de la société FIDU CONCEPT Sàrl de son mandat de commissaire aux comptes et décide de nommer en remplacement la société:

- EUROPEAN AUDIT, inscrite au Registre de Commerce sous le numéro B 103.972, ayant son siège social au 196, rue de Beggen L-1220 Luxembourg.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2016.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2013112692/24.

(130136780) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2013.

Sireo Immobilienfonds No. 5 Heureka II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4A, rue Albert Borschette.
R.C.S. Luxembourg B 120.507.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2013112679/10.

(130135606) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2013.

RSIPH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9749 Fischbach, 7, Z.I. Giallewee.
R.C.S. Luxembourg B 179.210.

—
STATUTEN

Im Jahre zweitausendunddreizehn, am fünften Tag des Monats Juli.

Vor dem Unterzeichneten Maître Edouard DELOSCH, Notar mit Amtswohnsitz in Diekirch.

Sind erschienen:

- 1.- Herr Erich RAUW, Selbstständigerkaufmann, geboren am 26. Mai 1966 in Sankt-Vith (Belgien), wohnhaft in B-4780 Sankt-Vith, Zur Kaiserbaracke 27;
- 2.- Herr Michael STRAETEN, Selbstständigerkaufmann, geboren am 1. Oktober 1972 in Aachen (Deutschland), wohnhaft in D-52072 Aachen, Hausener Gasse 31.

Welche Komparenten den instrumentierenden Notar ersuchten, folgende Gesellschaftsgründung zu beurkunden:

Titel I. Name, Sitz, Zweck, Dauer

Art. 1. Zwischen den vorgenannten Parteien, sowie allen welche in Zukunft Inhaber der hiernach geschaffenen Anteile werden, besteht eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, welche durch gegenwärtige Satzung sowie durch die einschlägigen gesetzlichen Bestimmungen geregelt ist.

Art. 2. Die Gesellschaft trägt die Bezeichnung „RSIPH“.

Art. 3. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde Clervaux und kann durch Beschluss der Geschäftsführung an jeden anderen Ort innerhalb der gleichen Gemeinde verlegt werden.

Der Gesellschaftssitz kann durch Beschluss der Gesellschafterversammlung in jede andere Gemeinde innerhalb des Großherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Art. 4. Gegenstand der Gesellschaft ist die Immobilienförderung, den Erwerb und Verkauf, die Vermietung und Untervermietung, Immobilienleasing, die Errichtung sowie die Verwaltung von Immobilien für den Eigenbedarf der Gesellschaft sowohl in Luxemburg als auch im Ausland, und dies im weitesten Sinne des Wortes.

Die Gesellschaft hat ebenfalls für Gegenstand der Handel mit allen Arten von Gütern.

Die Gesellschaft kann in jeder Art und Form Darlehen aufnehmen und private Emissionen von Schuldscheinen oder ähnlichen Schuldtiteln oder Warrants oder ähnliche Anteile, die Recht auf Aktien geben, ausgeben.

Im Rahmen ihrer Tätigkeit kann die Gesellschaft in Hypothekeneintragungen einwilligen, Darlehen aufnehmen, mit oder ohne Garantie, und für andere Personen oder Gesellschaften Bürgschaften leisten, unter Vorbehalt der diesbezüglichen gesetzlichen Bestimmungen.

Sie kann im Übrigen alle kaufmännischen, industriellen und finanziellen Handlungen in Bezug auf bewegliche und unbewegliche Güter vollziehen, die für die Verwirklichung des Gegenstandes der Gesellschaft notwendig oder auch nur nützlich sind oder welche die Entwicklung der Gesellschaft erleichtern können.

Art. 5. Die Gesellschaft ist für eine unbegrenzte Dauer gegründet.

Titel II. Gesellschaftskapital, Anteile

Art. 6. Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-), aufgeteilt in einhundert Anteile (100) von je einhundert fünfundzwanzig Euro (EUR 125,-), welche integral gezeichnet und voll eingezahlt wurden.

Art. 7. Im Falle von mehreren Gesellschaftern sind die Anteile zwischen ihnen frei übertragbar.

Das Abtreten von Gesellschaftsanteilen unter Lebenden an Nichtgesellschafter bedarf der Genehmigung der anderen Gesellschafter, welche drei Viertel (3/4) des Gesellschaftskapitals vertreten.

Die Übertragungen sind der Gesellschaft und Dritten gegenüber erst rechtswirksam, nachdem sie gemäß Artikel 1690 des Zivilgesetzbuches der Gesellschaft zugestellt, oder von ihr in einer notariellen Urkunde angenommen worden sind.

Titel III. Verwaltung und Vertretung

Art. 8. Die Beschlüsse werden durch den alleinigen Gesellschafter gemäß Artikel 200-2 des Gesetzes vom 10. August 1915, so wie dasselbe abgeändert worden ist, gefasst.

Die Verträge zwischen der Gesellschaft und dem alleinigen Gesellschafter unterliegen ebenfalls den Bestimmungen dieses Artikels.

Wenn die Gesellschaft mehrere Gesellschafter begreift, so sind die Beschlüsse der Generalversammlung nur rechtswirksam, wenn sie von den Gesellschaftern, die mehr als die Hälfte des Gesellschaftskapitals darstellen, angenommen werden, es sei denn das Gesetz oder gegenwärtige Satzung würden anders bestimmen.

Jeder Gesellschafter hat so viele Stimmen, wie er Gesellschaftsanteile besitzt. Jeder Gesellschafter kann sich rechtmäßig bei der Gesellschafterversammlung aufgrund einer Sondervollmacht vertreten lassen.

Art. 9. Solange die Zahl der Gesellschafter fünfundzwanzig (25) nicht übersteigt, steht es dem Geschäftsführer frei, die Gesellschafter in Generalversammlungen zu vereinigen. Falls keine Versammlung abgehalten wird, erhält jeder Gesellschafter den genau festgelegten Text der zu treffenden Beschlüsse und gibt seine Stimme schriftlich ab.

Die jährliche Generalversammlung der Gesellschafter, die nur stattfinden muss, wenn die Zahl der Gesellschafter fünfundzwanzig (25) übersteigt, tritt in der Gemeinde des Gesellschaftssitzes an dem im Einberufungsschreiben genannten Ort zusammen und zwar am dritten Dienstag des Monats Juni jeden Jahres um 11.00 Uhr. Falls der vorbenannte Tag ein gesetzlicher oder tarifvertraglicher Feiertag ist, findet die Versammlung am ersten nachfolgenden Arbeitstag statt.

Jeder Gesellschafter ist stimmberechtigt, ganz gleich wie viel Anteile er hat. Er kann so viele Stimmen abgeben, wie er Anteile hat. Jeder Gesellschafter kann sich rechtmäßig bei der Gesellschafterversammlung aufgrund einer Sondervollmacht vertreten lassen.

Eine Entscheidung wird nur dann gültig getroffen, wenn sie von Gesellschaftern, die mehr als die Hälfte des Kapitals vertreten, angenommen wird. Ist diese Zahl in einer ersten Versammlung oder schriftlichen Befragung nicht erreicht worden, so werden die Gesellschafter ein zweites Mal durch Einschreibebrief zusammengerufen oder befragt und die

Entscheidungen werden nach der Mehrheit der abgegebenen Stimmen getroffen, welches auch der Teil des vertretenen Kapitals sein mag.

Beschlüsse betreffend eine Abänderung des vorliegenden Gesellschaftsvertrages sind mit der Zustimmung der Mehrheit der Gesellschafter zu fassen, die mindestens drei Viertel (3/4) des Gesellschaftskapitals vertreten.

Art. 10. Die Gesellschaft wird verwaltet durch einen oder mehrere Geschäftsführer, welche nicht Teilhaber der Gesellschaft sein müssen.

Die Ernennung der Geschäftsführer erfolgt durch den alleinigen Gesellschafter beziehungsweise durch die Gesellschafter, welche(r) die Befugnisse und die Dauer der Mandate des oder der Geschäftsführer festlegt.

Die (der) Geschäftsführer können (kann) spezielle Befugnisse oder Vollmachten an Personen oder Ausschüsse, die von ihnen gewählt werden, übertragen oder diese mit bestimmten ständigen oder zeitweiligen Funktionen ausstatten.

Die Gesellschaft wird Dritten gegenüber durch die alleinige Unterschrift des einzigen Geschäftsführers oder, wenn mehr als ein Geschäftsführer ernannt worden ist, durch die gemeinsame Unterschriften von zwei Geschäftsführern, gebunden.

Art. 11. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

Art. 12. Über die Geschäfte der Gesellschaft wird nach handelsüblichem Brauch Buch geführt.

Am Ende eines jeden Geschäftsjahres werden durch die Geschäftsführung ein Inventar, eine Bilanz und eine Gewinn- und Verlustrechnung aufgestellt, gemäß den diesbezüglichen gesetzlichen Bestimmungen.

Ein Geschäftsbericht muss gleichzeitig abgegeben werden. Am Gesellschaftssitz kann jeder Gesellschafter während der Geschäftszeit Einsicht in die Bilanz und in die Gewinn- und Verlustrechnung nehmen.

Die Bilanz sowie die Gewinn- und Verlustrechnung werden dem oder den Gesellschaftern zur Genehmigung vorgelegt. Diese äußern sich durch besondere Abstimmung über die Entlastung der Geschäftsführung.

Das Kreditsaldo der Bilanz wird nach Abzug aller Unkosten sowie des Beitrages zur gesetzlichen Reserve der Generalversammlung der Gesellschafter beziehungsweise dem alleinigen Gesellschafter zur Verfügung gestellt.

Art. 13. Beim Ableben des alleinigen Gesellschafter oder eines der Gesellschafter erlischt die Gesellschaft nicht, sondern wird durch oder mit den Erben des Verstorbenen weitergeführt.

Titel IV. Auflösung und Liquidation

Art. 14. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation durch einen oder mehrere von dem alleinigen Gesellschafter oder der Gesellschafterversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt.

Der alleinige Gesellschafter beziehungsweise die Gesellschafterversammlung legt deren Befugnisse und Bezüge fest.

Art. 15. Für sämtliche nicht vorgesehenen Punkte gilt das Gesetz vom 18. September 1933 über die Gesellschaften mit beschränkter Haftung, sowie das Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften und deren Abänderungen.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tage der Gründung der Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2013.

Zeichnung und Zahlung

Die Satzung ist somit durch den Notar aufgenommen, die Anteile wurden gezeichnet und der Nennwert zu einhundert Prozent (100%) in bar wie folgt eingezahlt:

Gesellschafter	gezeichnetes Kapital	Anzahl der Anteile	eingezahlter Betrag
Herr Erich RAUW, vorbenannt	EUR 6.250,-	50	EUR 6.250,-
Herr Michael STRAETEN, vorbenannt	EUR 6.250,-	50	EUR 6.250,-
Gesamt:	EUR 12.500,-	100	EUR 12.500,-

Die Summe von zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-) stand der Gesellschaft daher von dem Moment an zur Verfügung. Beweis hierüber wurde dem unterzeichnenden Notar überbracht, welcher erklärt, dass die Voraussetzungen des Artikels 183 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften vom 10. August 1915, in der zuletzt geltenden Fassung, gewahrt wurden.

Kosten

Die Kosten, welche der Gesellschaft zum Anlass ihrer Gründung entstehen, werden abgeschätzt auf den Betrag von neunhundert Euro (EUR 900,-).

109126

Erklärung

Die Komparenten erklären, dass der unterfertigte Notar ihm Kenntnis gegeben hat davon, dass die Gesellschaft erst nach Erhalt der Handelsermächtigung ihre Aktivitäten aufnehmen kann.

Generalversammlung

Sofort nach der Gründung, haben die vorgenannten Gesellschafter, einstimmig, folgende Beschlüsse gefasst:

1. Die Anzahl der Geschäftsführer wird auf zwei (2) festgelegt und die folgenden Personen werden auf unbegrenzte Zeit als Geschäftsführer ernannt:

Herr Michael STRAETEN, Selbstständigerkaufmann, geboren am 1. Oktober 1972 in Aachen (Deutschland), wohnhaft in D-52072 Aachen, Hausener Gasse 31;

Herr Erich RAUW, Selbstständigerkaufmann, geboren am 26. Mai 1966 in Sankt-Vith (Belgien), wohnhaft in B-4780 Sankt-Vith, Zur Kaiserbaracke 27.

2. Die Gesellschaft wird verpflichtet durch die gemeinsamen Unterschriften von zwei Geschäftsführern.

3. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-9749 Fischbach, 7, Z.I. Giallewee.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Diekirch, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: E. RAUW, M. STRAETEN, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 08 juillet 2013. Relation: DIE/2013/8639. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): THOLL.

Für gleichlautende Ausfertigung, ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Memorial C.

Diekirch, den 05. August 2013.

Référence de publication: 2013112661/141.

(130136864) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2013.

Rov Ze Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 174.542.

Extract of the resolutions taken at the extraordinary general meeting held at the registered office on July 31st, 2013

The resignation of Mrs. Isabelle SCHUL from her mandate of Manager is accepted, with effect as at July 31st 2013.

Mrs. Annick LEBLON, Private Employee, born on October 27th, 1975 in Etterbeek (Belgium), with professional address at 412F route d'Esch L-2086 Luxembourg is appointed as a new Manager, from August 1st, 2013 with an unlimited term.

Luxembourg.

For true copy

Suit la traduction française de ce qui précède

Madame Isabelle SCHUL a démissionné de son mandat de gérante avec effet au 31 juillet 2013.

Madame Annick LEBLON, Employée Privée, née le 27 octobre 1975 à Etterbeek, Belgique, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg est nommée nouvelle gérante à partir du 1^{er} août 2013 ce pour une durée illimitée.

Luxembourg.

Certifié sincère et conforme

Référence de publication: 2013112659/21.

(130136438) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2013.

Konkurs S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 164.637.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 12 juillet 2013.

Référence de publication: 2013106061/10.

(130129127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2013.

Kaalk Production S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 66, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 119.315.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013106063/10.

(130128439) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2013.

Kali Plus S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 152.837.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

KALI PLUS S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2013106064/11.

(130128991) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2013.

Kalmus Financière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5762 Hassel, 13, rue des Champs.

R.C.S. Luxembourg B 66.891.

Le bilan au 31/12/2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25/07/2013.

Référence de publication: 2013106066/10.

(130128446) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2013.

KBC Flexible, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 139.453.

Veuillez noter que Mr Wouter VANDEN EYNDE réside dorénavant professionnellement au 2 Avenue du Port, B-1080 Bruxelles.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Certifié sincère et conforme

Pour KBC FLEXIBLE

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Référence de publication: 2013106070/13.

(130129195) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2013.

Le Varesine S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 205, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 106.920.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

109128

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Alexie Arnould.

Référence de publication: 2013106091/10.

(130129136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2013.

Lands Improvement Holdings Houghton Regis S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 168.319.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Delloula Aouinti

Gérant

Référence de publication: 2013106087/11.

(130128395) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2013.

L.C.I. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7795 Bissen, 2, Z.A.C. Klengbousbierg.

R.C.S. Luxembourg B 35.713.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MORBIN Nathalie.

Référence de publication: 2013106085/10.

(130128564) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2013.

GER1 S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 110.463.

Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale ordinaire annuelle de la société tenue en date du 26 juin 2013 approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012

Le mandat des administrateurs:

1. Monsieur Pii KETVEL, demeurant professionnellement à 2 rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, administrateur;
2. Monsieur Bernd JANIEZ, demeurant actuellement à 2 rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, administrateur;
3. Monsieur Michael CHIDIAC, demeurant professionnellement à 22 avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, administrateur;

Et le mandat du réviseur d'entreprises agréé:

1. L'assemblée générale des actionnaires a décidé de confirmer le mandat de la société PricewaterhouseCoopers S.à r.l., établie et ayant son siège à L-1014 Luxembourg, 400 route d'Esch, immatriculée au R.C.S. de Luxembourg sous le numéro B65.477, réviseur d'entreprise,

est renouvelé jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire de la Société statuant sur les comptes clos en décembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2013106913/23.

(130130275) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2013.

Gabefi S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 99.474.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale tenue le 28 juin 2013 à Luxembourg

- L'Assemblée décide à l'unanimité d'accepter la démission de COSAFIN S.A. au poste de gérant et nomme Monsieur Koen Lozie, né le 24.06.1965 à Deinze (Belgique) et résidant au 61, Grand-rue, L-8510 Redange-sur-Attert pour une durée indéterminée pour le remplacer.

Pour extrait

FIDUPAR

Signatures

Référence de publication: 2013106910/14.

(130129696) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2013.

Gaïa Consult Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 74, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 157.570.

Extrait de l'Assemblée générale extraordinaire du 22 juillet 2013

Il résulte du contrat de cession de parts signé en date du 11/07/2013, que Madame Morgane HERNANDEZ, demeurant 16, rue des Castors à F-38190 Brignoud (France), cède à Monsieur Jean-Marc DUFAT, demeurant 145 Chemin de la Chapelle à F-73200 Mercury (France), 50 parts sociales lui appartenant dans la société GAÏA CONSULT S.à r.l.

A l'issu de cette cession, Monsieur Jean-Marc DUFAT, prèdit, devient associé unique de la société.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'Assemblée Générale Extraordinaire est close ce jour à 11h00.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg au siège de la société.

Le 22 juillet 2013.

J.M. DUFAT.

Référence de publication: 2013106909/15.

(130129727) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2013.

Pefaco Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 152.134.

L'an deux mille treize, le cinq juillet.

Par devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réuni une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de «Pefaco Finance S.A.», une société anonyme, ayant son siège social au 23, Val Fleuri L-1526 Luxembourg (la «Société»), constituée suivant acte reçu par Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-Sur-Alzette, en date du 29 mars 2010, publié au Mémorial C numéro 955 du 6 mai 2010,

immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B numéro 152.134.

L'Assemblée est déclarée ouverte à 16.15 heures sous la présidence de Madame Géraldine NUCERA, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg.

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Virginie PIERRU, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Luc SUNNEN, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, la présidente a exposé et prié le notaire instrumentant d'acter:

I. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Acceptation de la démission avec effet immédiat de Monsieur Christophe BLONDEAU en sa qualité d'administrateur et président du conseil d'administration; décharge pleine et entière pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

2. Acceptation de la démission avec effet immédiat de Madame Liliane LESPANNIER-LAMOTHE en sa qualité d'administrateur; décharge pleine et entière pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

3. Acceptation de la démission avec effet immédiat de Monsieur Olivier CAURO en sa qualité d'administrateur-délégué; décharge pleine et entière pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

4. Création de deux catégories d'administrateurs (administrateurs de catégorie A et administrateurs de catégorie B) et modification subséquente des articles 4 et alinéa 8 de l'article 5 des statuts de la Société.

5. Nomination de Messieurs Christophe FENDER et Luc SUNNEN en tant qu'administrateurs de la Société; leurs mandats expireront à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2015.

6. Confirmation du mandat de l'administrateur actuel Monsieur Olivier CAURO et réorganisation du conseil d'administration.

7. Acceptation de la démission de «H.R.T. Révision S.A.» en sa qualité de commissaire aux comptes avec effet immédiat; décharge pleine et entière pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

8. Nomination de «DMS Management Services S.à r.l.» en tant que nouveau commissaire aux comptes; son mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2015.

9. Transfert du siège social vers 43, Boulevard Prince Henri L-1724

10. Divers.

II. Les actionnaires représentés et le nombre d'actions des actionnaires, est renseigné sur une liste de présence; laquelle liste de présence, signée «ne varietur» par le mandataire des actionnaires, par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés après avoir été signées «ne varietur» par le mandataire des actionnaires représentés, par les membres du bureau et par le notaire instrumentant, pour les besoins de l'enregistrement.

III. Que l'intégralité du capital social étant représentée à la présente Assemblée et les actionnaires représentés déclarant avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage.

VI. Que la présente Assemblée est par conséquent régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'Assemblée Générale, après délibération, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale accepte la démission avec effet immédiat de Monsieur Christophe BLONDEAU en sa qualité d'administrateur et président du conseil d'administration et décharge pleine et entière lui est accordée pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée générale accepte la démission avec effet immédiat de Madame Liliane LESPANNIER-LAMOTHE en sa qualité d'administrateur et décharge pleine et entière lui est accordée pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

Troisième résolution

L'assemblée générale accepte la démission avec effet immédiat de Monsieur Olivier CAURO en sa qualité d'administrateur-délégué et décharge pleine et entière lui est accordée pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de créer deux catégories d'administrateurs de la Société: administrateurs de catégorie A et administrateurs de catégorie B.

Suite à la création des catégories d'administrateurs, les articles 4 et 5 (alinéa 8) des statuts de la Société auront désormais la teneur suivante:

« **Art. 4.** La société est administrée par un conseil composé de trois (3) membres au moins, actionnaires ou non.

Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du Conseil d'Administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire. Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Ils seront nommés par l'assemblée dans deux groupes différents A et B.

Les actes engageant la société devront porter la signature d'un membre de chaque groupe conformément aux présentes dispositions.

Lorsqu'il existe deux groupes d'administrateurs A et B, le Conseil d'Administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si les décisions du Conseil d'Administration sont prises par un administrateur de la catégorie A et par un administrateur de la catégorie B.

En cas de décès prématuré d'un ou plusieurs administrateurs aboutissant de fait à l'absence d'administrateurs de deux catégories, le Conseil d'Administration s'abstiendra de prendre toute décision sauf pour les stricts besoins de la gestion quotidienne de la Société et ce, jusqu'à ce que les actionnaires aient pu se réunir afin de procéder à la désignation du ou des nouveaux administrateurs dans la catégorie concernée. De plus, même dans ce cas, toute décision du Conseil d'Administration prise pendant la période transitoire devrait être ratifiée par les actionnaires.»

« **Art. 5. (alinéa 8).** La Société sera engagée, en toutes circonstances (y compris dans le cadre de la gestion journalière), vis-à-vis des tiers (i) par la signature d'un administrateur unique en présence d'un administrateur unique, ou (ii) la signature conjointe d'un administrateur A et d'un administrateur B, ou (ii) par la signature individuelle du délégué à la gestion journalière, ou (iii) par les signatures conjointes de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil d'Administration, et ce, dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.»

Cinquième résolution

L'assemblée générale nomme Monsieur Christophe FENDER, né le 10 juillet 1965 à Strasbourg (France), demeurant professionnellement au 23, rue des Bruyères L-1274 Howald, et Monsieur Luc SUNNEN, né le 22 décembre 1961 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 23, rue des Bruyères L-1274 Howald en tant qu'administrateurs de la Société.

Leurs mandats s'achèveront à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2015.

Sixième résolution

L'assemblée générale confirme le mandat de l'administrateur actuel Monsieur Olivier CAURO. Son mandat s'achèvera à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2015.

Le conseil d'administration se compose comme suit:

Administrateur de catégorie A:

- Monsieur Olivier CAURO, prénommé.

Administrateurs de catégorie B:

- Monsieur Christophe FENDER, prénommé;
- Monsieur Luc SUNNEN, prénommé.

Les mandats des administrateurs de catégorie A et des administrateurs de catégorie B expireront à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2015.

Septième résolution

L'assemblée générale accepte la démission de «H.R.T. Révision S.A.» en sa qualité de commissaire aux comptes avec effet immédiat et décharge pleine et entière lui est accordée pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

Huitième résolution

L'assemblée générale nomme en tant que commissaire aux comptes de la Société, «DMS Management Services S.à r.l.» ayant son siège social au 43, boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg (RCS Luxembourg B 165.956).

Son mandat s'achèvera à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2015.

Neuvième résolution

L'assemblée générale transfère le siège social vers 43, Boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'Assemblée Générale a été clôturée à 16.45 heures.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société des suites du présent acte sont estimés à mille cinq cent trente euros (1.530,-EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donné aux comparants, connus du notaire instrumentant par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: V.PIERRU, G.NUCERA, L. SUNNEN, P.DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 9 juillet 2013. Relation: LAC/2013/31710. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR COPIE CONFORME, Délivrée au Registre de Commerce et des Sociétés

Luxembourg, le 30 juillet 2013.

Référence de publication: 2013111531/133.

(130134511) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2013.

I.C.P.C.E. S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 142.934,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 153.611.

Le siège social de l'associé INNOVA/5 L.P. a changé et se trouve à présent au 11-15, Seaton Place, St. Helier, JE4 0QH, Jersey.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 août 2013.

Référence de publication: 2013113238/12.

(130137026) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2013.

Immobilière Lydia De Marco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1913 Luxembourg, 20, rue Léandre Lacroix.

R.C.S. Luxembourg B 113.713.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 août 2013.

Signature.

Référence de publication: 2013113239/10.

(130137660) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2013.

Indaz S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 7.500.000,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 176.964.

In the year two thousand and thirteen, on the thirty-first of July.

Before Maître Henri BECK, notary, residing in Echternach (Grand Duchy of Luxembourg).

Is held an Extraordinary General Meeting with the following appearing company Caderno Azul SGPS, S.A., a public limited liability company governed by the law of Portugal, having its registered address at Rua General Norton de Matos, 58 r/c, Cedofeita, Porto, District of Porto, Portugal (hereinafter referred to as the "Appearing Company") being the sole shareholder of Indaz S.A., a Luxembourg "société anonyme", with registered office at L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté, registered with the Luxembourg Trade and Company Register under number B 176.964 (hereinafter referred to as the "Corporation"). The Corporation was incorporated by virtue of a deed of the undersigned notary on the 26th of April 2013, published in the Memorial C, "Recueil des Sociétés et Associations", number 1402 of June 13, 2013.

The articles of incorporation have been amended by deed of the notary Jean SECKLER, residing in Junglinster, in replacement of the undersigned notary, on the 11th of July 2013, not yet published in the Memorial C, "Recueil des Sociétés et Associations".

The meeting is chaired by Ms. Peggy Simon, private employee, residing professionally at Echternach, 9, Rabatt, who appointed herself as scrutineer and the meeting elected as scrutineer Ms. Mariette Schou, private employee, residing professionally at Echternach, 9, Rabatt.

The chairman declared and requested the notary to act.

I. That the sole shareholder present or represented and the number of its shares are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxy will be registered with this minute.

II. As appears from the said attendance list, all the shares in circulation representing the entire share capital of the Corporation, presently fixed at seven million thirty-one thousand Euro (EUR 7.031.000.-) and represented by three million five hundred fifteen thousand five hundred (3.515.500) ordinary shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each (hereinafter referred to as the "Ordinary Shares") having a voting right, and three million five hundred fifteen thousand five hundred (3.515.500) non-voting mandatory redeemable preferred shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-)

each (hereinafter referred to as the "Non-Voting MRPS"), are present or represented at the present general meeting so that the meeting can validly decide on all the items of its agenda.

III. That the agenda of the meeting is the following:

1.- Corporate capital increase to the extent of four hundred sixty-nine thousand Euro (EUR 469.000.-) by the issue of our hundred sixty-nine thousand (469.000) new shares, be it noted that the new shares to be issued are to be split between two hundred thirty-four thousand five hundred (234.500) new Ordinary Shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, and two hundred thirty-four thousand five hundred (234.500) Non-Voting MRPS with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, along with a share premium in the amount of four million thirty-one thousand Euro (EUR 4.031.000.-) exclusively attached to the Non-Voting MRPS (hereinafter referred to as the "Non-Voting MRPS Premium Account");

2.- Subscription and full payment of the two hundred thirty-four thousand five hundred (234.500) new Ordinary Shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, and the two hundred thirty-four thousand five hundred (234.500) Non-Voting MRPS with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, along with a payment in the amount of four million thirty-one thousand Euro (EUR 4.031.000.-) on the Non-Voting MRPS Premium Account, by contribution in cash for a total amount of four million five hundred thousand Euro (EUR 4.500.000.-);

3.- Subsequent amendment of the article 6.1. of the Corporation's articles of incorporation to give it the following reading:

" **6.1.** The Corporation's share capital is set at seven million five hundred thousand Euro (EUR 7.500.000.-) divided into the following classes of shares:

- three million seven hundred fifty thousand (3.750.000) ordinary shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each (hereafter the "Ordinary Shares");

- three million seven hundred fifty thousand (3.750.000) non-voting mandatory redeemable preferred shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each (hereafter the "Non-Voting MRPS");

(the Non-Voting MRPS and the Ordinary Shares are hereinafter collectively referred to as the ""Shares" and individually as a ""Share")."

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously made the following resolutions:

First resolution

The meeting resolved to increase the corporate capital to the extent of four hundred sixty-nine thousand Euro (EUR 469.000.-) in order to it from its present amount of seven million thirty-one thousand Euro (EUR 7.031.000.-) to the amount of seven million five hundred thousand Euro (EUR 7.500.000.-) by the issue of by the issue of four hundred sixty-nine thousand Euro (EUR 469.000.-) new shares as per the following split:

- two hundred thirty-four thousand five hundred (234.500) new Ordinary Shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, and

- two hundred thirty-four thousand five hundred (234.500) Non-Voting MRPS with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, along with a payment in the amount of four million thirty-one thousand Euro (EUR 4.031.000.-) on the Non-Voting MRPS Premium Account.

Second resolution

Subscription - Payment

The meeting resolved to acknowledge the subscription by the Appearing Company of all the two hundred thirty-four thousand five hundred (234.500) new Ordinary Shares and all the two hundred thirty-four thousand five hundred (234.500) Non-Voting MRPS to be issued along with a payment in the amount of four million thirty-one thousand Euro (EUR 4.031.000.-) on the Non-Voting MRPS Premium Account, and have all of them fully paid up by a contribution in cash in the total value of four million five hundred thousand Euro (EUR 4.500.000.-), so that, from now on, the Corporation has at its free and entire disposal this amount, as was certified to the undersigned notary.

Third resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the meeting decided to amend the article 6.1. of the Corporation's articles of incorporation to give it henceforth the following wording:

" **6.1.** The Corporation's share capital is set at seven million five hundred thousand Euro (EUR 7.500.000.-) divided into the following classes of shares:

- three million seven hundred fifty thousand (3.750.000) ordinary shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each (hereafter the "Ordinary Shares");

- three million seven hundred fifty thousand (3.750.000) non-voting mandatory redeemable preferred shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each (hereafter the "Non-Voting MRPS");

(the Non-Voting MRPS and the Ordinary Shares are hereinafter collectively referred to as the ""Shares" and individually as a ""Share")."

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarized deed was drawn up in Echternach, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their Surnames, Christian names, civil status and residences, the members of the bureau signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède.

L'an deux mille treize, le trente-et-un juillet.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société comparante suivante Caderno Azul SGPS, S.A., une société anonyme régie par les lois du Portugal, ayant son siège social à Rua General Norton de Matos, 58 r/c, Cedofeita, Porto, District of Porto, Portugal (ci-après la «Comparante»), étant l'actionnaire unique de Indaz S.A., une société anonyme soumise au droit du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 176.964 (ci-après la «Société»). La Société fut constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 26 avril 2013, publié au Mémorial C, "Recueil des Sociétés et Associations" n° 1402 du 13 juin 2013.

Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire Jean SECKLER, de résidence à Junglinster, en remplacement du notaire soussigné, en date du 11 juillet 2013, non encore publié au Mémorial C, "Recueil des Sociétés et Associations".

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Peggy Simon, employée privée, demeurant professionnellement à Echternach, 9, Rabatt,

qui se nomme elle-même comme scrutateur et l'assemblée désigne comme secrétaire Madame Mariette Schou, employée privée, demeurant professionnellement à Echternach, 9, Rabatt.

La présidente déclare et prie le notaire d'acter.

I. Que l'actionnaire unique présent ou représenté et le nombre d'actions qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence, ainsi que la procuration, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Qu'il appert de cette liste de présence que la totalité des actions en circulation, représentant l'intégralité du capital social de la Société, actuellement fixé à sept millions trente-et-un mille Euros (EUR 7.031.000.-) et représenté par trois millions cinq cent quinze mille cinq cents (3.515.500) actions ordinaires (ci-après les «Actions Ordinaires») avec droit de vote et trois millions cinq cent quinze mille cinq cents (3.515.500) actions préférentielles à rachat obligatoire sans droit de vote (ci-après «MRPS Sans Droit de Vote»), sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à son ordre du jour.

III. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1.- Augmentation du capital social de la Société à concurrence de quatre cent soixante-neuf mille Euros (EUR 469.000.-) par l'émission de quatre cent soixante-neuf mille Euros (EUR 469.000.-) nouvelles actions; étant noté que les nouvelles actions à émettre sont à répartir entre deux cent trente-quatre mille cinq cents (234.500) nouvelles Actions Ordinaires d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1.-) chacune, et deux cent trente-quatre mille cinq cents (234.500) MRPS Sans Droit de Vote d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1.-) chacune, avec une prime d'émission d'un montant de quatre millions trente-et-un mille Euros (EUR 4.031.000.-) exclusivement attachée aux MRPS Sans Droit de Vote (ci-après le «Compte de Prime d'Emission Attachée Aux MRPS Sans Droit de Vote»);

2.- Souscription et libération intégrale de deux cent trente-quatre mille cinq cents (234.500) nouvelles Actions Ordinaires d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1.-) chacune, et de deux cent trente-quatre mille cinq cents (234.500) MRPS Sans Droit de Vote d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1.-) chacune, avec le paiement d'un montant de quatre millions trente-et-un mille Euros (EUR 4.031.000.-) sur le Compte de Prime d'Emission Attachée Aux MRPS Sans Droit de Vote, par apport en numéraire pour un montant total de quatre millions cinq cent mille Euros (EUR 4.500.000.-);

3.- Modification afférente de l'article 6.1. des statuts de la Société afin de lui donner la teneur suivante:

" **6.1.** Le capital social de la Société est fixé à sept millions cinq cent mille Euros (EUR 7.500.000.-), divisé en classes d'actions de la manière suivante:

- trois millions sept cent cinquante mille (3.750.000) actions ordinaires ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1.-) chacune (ci-après les «Actions Ordinaires»);

- trois millions sept cent cinquante mille (3.750.000) actions préférentielles à rachat obligatoire sans droit de vote et ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1.-) chacune (ci-après les «MRPS Sans Droit de Vote»);

(les MRPS Sans Droit de Vote et les Actions Ordinaires sont collectivement désignées ci-après comme les «Actions» et individuellement comme une «Action»)."

L'assemblée générale, après avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée a décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de quatre cent soixante-neuf mille Euros (EUR 469.000.-) en vue de le porter de son montant actuel de sept millions trente-et-un mille Euros (EUR 7.031.000.-) au montant de sept millions cinq cent mille Euros (EUR 7.500.000.-), par l'émission de quatre cent soixante-neuf mille (469.000) actions nouvelles, qui sont réparties comme suit:

- deux cent trente-quatre mille cinq cents (234.500) nouvelles Actions Ordinaires d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1.-) chacune, et
- deux cent trente-quatre mille cinq cents (234.500) MRPS Sans Droit de Vote d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1.-) chacune, avec le paiement d'un montant de quatre millions trente-et-un mille Euros (EUR 4.031.000.-) sur le Compte de Prime d'Emission Attachée Aux MRPS Sans Droit de Vote.

Deuxième résolution
Souscription - Paiement

L'assemblée a décidé d'accepter la souscription par la Comparante, de toutes les deux cent trente-quatre mille cinq cents (234.500) nouvelles Actions Ordinaires, et de toutes les deux cent trente-quatre mille cinq cents (234.500) MRPS Sans Droit de Vote à émettre avec le paiement d'un montant de quatre millions trente-et-un mille Euros (EUR 4.031.000.-) sur le Compte de Prime d'Emission Attachée Aux MRPS Sans Droit de Vote, et les libérer intégralement par un apport en numéraire pour un montant total de quatre millions cinq cent mille Euros (EUR 4.500.000.-), de sorte que la Société a dès maintenant à sa libre et entière disposition cette somme ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée a décidé de modifier l'article 6.1. des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

" **6.1.** Le capital social de la Société est fixé à sept millions cinq cent mille Euros (EUR 7.500.000.-), divisé en classes d'actions de la manière suivante:

- trois millions sept cent cinquante mille (3.750.000) actions ordinaires ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1.-) chacune (ci-après les «Actions Ordinaires»);
 - trois millions sept cent cinquante mille (3.750.000) actions préférentielles à rachat obligatoire sans droit de vote et ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1.-) chacune (ci-après les «MRPS Sans Droit de Vote»);
- (les MRPS Sans Droit de Vote et les Actions Ordinaires sont collectivement désignées ci-après comme les «Actions» et individuellement comme une «Action»)."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Echternach, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les personnes comparantes, toutes connues du notaire par leur Noms, Prénoms, statut marital et résidences, ont signé avec Nous, le notaire instrumentant, le présent procès-verbal.

Signé: P. SIMON, M. SCHOU, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 01 août 2013. Relation: ECH/2013/1424. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 05 août 2013.

Référence de publication: 2013113241/187.

(130137073) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2013.

Eren Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 169.674.

L'an deux mille treize, le trentième jour de juillet.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederaanven, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de EREN PARTICIPATIONS S.A. (la «Société»), une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social au 25B, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, constituée par acte du notaire soussigné le 19 juin 2012, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations,

numéro 1861, le 26 juillet 2012 et immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 169.674.

Les statuts de la Société ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu par acte du notaire soussigné, le 11 avril 2013 publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 1397, le 13 juin 2013.

L'assemblée a été présidée par Pierre DAGALLIER, demeurant professionnellement au 13 Rue des Bains, L-1212 Luxembourg.

Le président a nommé comme secrétaire et l'assemblée comme scrutateur Alain ROBILLARD, demeurant professionnellement au 30 Rue Ernest Béres, L-1232 Luxembourg.

Le président a déclaré et requis le notaire d'acter que:

I. Il appert de la liste de présence établie par les membres du bureau que trente et un mille (31.000) actions représentant cent pour cent (100%) du capital social de la Société de trente et un mille euros (EUR 31.000) sont dûment présentes/ représentées à la présente assemblée.

Cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, a été contrôlée et signée par les membres du bureau.

Resteront annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées „ne varietur" par les comparants et le notaire soussigné.

II. Tous les actionnaires, étant présents ou représentés, ont déclaré avoir eu connaissance préalable de l'ordre du jour et que l'assemblée peut régulièrement délibérer sur tous les points à l'ordre du jour, sans obligation de justifier l'accomplissement des formalités de convocation.

III. Trois millions (3.000.000) de Parts Bénéficiaires ont été émises par décision de l'assemblée générale de la Société en date du 21 décembre 2012, toutes souscrites et libérées intégralement en espèces.

IV. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

A. Émission de huit millions (8.000.000) de Parts Bénéficiaires pour un montant de huit millions d'euros (8.000.000 €) à EREN GROUPE S.A.; souscription en contrepartie d'apports en numéraire, paiement et allocation de ce montant à la Réserve et fixation du taux tel que précisé à l'article 5.8 § 1 des statuts de la Société à 3%, tant pour les parts bénéficiaires déjà existantes que pour les 8.000.000 de nouvelles parts émises.

B. Modification subséquente de l'article 5.7 des statuts de la Société en insérant un deuxième alinéa afin que l'article se lise comme suit:

« 5.7. Indépendamment des actions représentatives du capital social, il peut être créé des titres ou parts bénéficiaires (les «Parts Bénéficiaires») dans les limites fixées par l'article 37 de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée. Une réserve spéciale (la «Réserve») ne faisant pas partie du capital social peut être spécialement créée. L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires peut émettre des Parts Bénéficiaires à sa seule discrétion sans réserver des droits préférentiels de souscription aux actionnaires ou détenteurs de Parts Bénéficiaires. Outre le capital social, une réserve spéciale (la «Réserve») a été créée et onze millions (11.000.000) de Parts Bénéficiaires ne faisant pas partie du capital social de la Société ont été créées. Un montant de onze millions (11.000.000 €) a été alloué à la Réserve.»

C. Modification de la date et l'horaire de la tenue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra dorénavant le dernier jour ouvrable de juin à 14 heures 30 et de modifier en conséquence l'article 7.4 des statuts de la Société.

D. Divers

Après délibération, l'assemblée a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée a décidé d'émettre huit millions (8.000.000) de nouvelles Parts Bénéficiaires pour un montant de huit millions d'euros (8.000.000 €) à EREN GROUPE S.A. en contrepartie d'apports en numéraire et d'allouer le montant de huit millions d'euros (8.000.000 €) à la Réserve telle que stipulée à l'article 5.7 des statuts de la Société.

Conformément à l'article 5.7. des statuts de la Société, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires peut émettre des Parts Bénéficiaires à sa seule discrétion sans réserver des droits préférentiels de souscription aux actionnaires ou détenteurs de Parts Bénéficiaires.

A la suite de quoi, l'assemblée a décidé d'accepter la souscription et le paiement de ces Parts Bénéficiaires par EREN GROUPE S.A., avec siège social au 25B, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, RCS Luxembourg B numéro 39052.

Ensuite, le souscripteur EREN GROUPE S.A., représentée par le président de son directoire Pierre DAGALLIER, précité et un membre de son directoire Alain ROBILLARD, précité a confirmé la souscription de EREN GROUPE S.A. et le paiement intégral des Parts Bénéficiaires ainsi émises.

La preuve de l'Apport en numéraires a été montrée au notaire soussigné par la production d'un certificat bancaire.

L'assemblée décide par ailleurs de fixer le taux tel que précisé à l'article 5.8 § 1 des statuts de la Société à 3%, tant pour les parts bénéficiaires déjà existantes que pour les 8.000.000 de nouvelles parts émises.

Deuxième résolution

L'assemblée a décidé de modifier l'article 5.7 des statuts de la Société, afin que l'article 5.7 se lise comme suit:

Version française

5.7. Indépendamment des actions représentatives du capital social, il peut être créé des titres ou parts bénéficiaires (les «Parts Bénéficiaires») dans les limites fixées par l'article 37 de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée. Une réserve spéciale (la «Réserve») ne faisant pas partie du capital social peut être spécialement créée. L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires peut émettre des Parts Bénéficiaires à sa seule discrétion sans réserver des droits préférentiels de souscription aux actionnaires ou détenteurs de Parts Bénéficiaires.

Outre le capital social, une réserve spéciale (la «Réserve») a été créée et onze millions (11.000.000) de Parts Bénéficiaires ne faisant pas partie du capital social de la Société ont été créées. Un montant de onze millions d'euros (11.000.000 €) a été alloué à la Réserve.

Version anglaise

5.7. In addition to shares representing the corporate capital, profit shares or similar securities may be created (the "Profit Shares") within the limits laid down by Article 37 of the Law of August 10, 1915, as amended. A special reserve ("the Reserve") which is not part of the corporate capital may be created specially for that purpose. The extraordinary general meeting of shareholders may issue Profit Shares at its sole discretion without reserving any preferential right to subscribe to the shareholders or holders of Profit Shares.

In addition to the corporate capital, a special reserve ("the Reserve") has been set up and eleven million (11,000,000) Profit Shares not belonging to the corporate capital have been created. One amount of eleven million Euros (11,000,000 €)) has been allocated to the Reserve.

Troisième résolution

L'assemblée a décidé de modifier la date et l'horaire de la tenue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra dorénavant le dernier jour ouvrable de juin à 14.30 heures.

L'assemblée décide en conséquence de modifier la première phrase de l'article 7.4 des statuts de la Société dont la teneur est la suivante:

Version française

Première phrase 7.4. L'Assemblée annuelle se tiendra conformément à la loi au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le dernier jour ouvrable du mois de juin de chaque année à 14 heures 30 (heure du Luxembourg).

Version anglaise

First sentence 7.4. In compliance with the law, the yearly General Meeting shall be held at the registered office of the Company or at any other place in Luxembourg that shall be set in the convening notice, on the last business day of the month of June of each year at 2:30 pm (Luxembourg time).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dépenses

Les coûts, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte sont estimés à EUR 4.100 (quatre mille cents euros).

Pouvoirs

Les comparants, agissant dans un intérêt commun, donnent par la présente pouvoir à tout clerc et/ou employé de l'étude du notaire soussigné, agissant individuellement, pour rédiger et signer tout acte de modification (faute(s) de frappe (s)) au présent acte.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après avoir lu ce procès-verbal les comparants connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Pierre Dagallier, Alain Robillard, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 31 juillet 2013. LAC/2013/45842. Reçu 75,- €.

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour copie conforme délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 7 août 2013.

Référence de publication: 2013114651/115.

(130139164) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2013.

Ernst & Young, Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 7, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 47.771.

—
EXTRAIT

La liste des signataires autorisés au 1^{er} juillet 2013 de la Société a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 août 2013.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2013114653/14.

(130139539) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2013.

Enddora Finance 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 179.373.

—
STATUTES

In the year two thousand thirteen, on the eleventh of July;

Before Us M^e Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

THERE APPEARED:

The private limited liability company incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg ENDDORA FINANCE 1 S.à r.l., established and having its registered office in L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, presently being mentioned with the Trade and Companies Registry of Luxembourg,

here represented by Mr. Christian DOSTERT, notary clerk, residing professionally in L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, by virtue of a proxy given under private seal; such proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing party, represented as said before, has requested the officiating notary to document the deed of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which it deems to incorporate herewith and the articles of association of which are established as follows:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name ENDDORA FINANCE 2 S.à r.l. (the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), as well as by the present articles of association (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single partner or the general meeting of partners adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2 Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object.

3.1 The Company may carry out all transactions relating directly or indirectly to the taking of participating interests in whatsoever form, in any enterprise in the form of a public limited liability company or of a private liability company, as well as the administration, management, control and development of such participations.

3.2 The Company may carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect or real estate or moveable property, which the Company may deem useful to the accomplishment of its purposes.

3.3 In particular the Company may use its funds for the creation, management, development and the disposal of a portfolio comprising all types of transferable securities or patents of whatever origin, take part in the creation, development and control of all enterprises, acquire all securities and patents, either by way of contribution, subscription, purchase or otherwise, option, as well as realize them by sale, transfer, exchange or otherwise.

3.4 The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or to any other company. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person.

3.5 The Company may also carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

3.6 The Company may also proceed with the acquisition, management, development, sale and rental of any real estate, whether furnished or not, and in general, carry out all real estate operations with the exception of those reserved to a dealer in real estate and those concerning the placement and management of money. In general, the Company may carry out any patrimonial, movable, immovable, commercial, industrial or financial activity as well as all transactions that aim to promote and facilitate directly or indirectly the accomplishment and development of its purpose.

Art. 4. Duration.

4.1 The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the partners.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1 The Company's corporate capital is fixed at eleven thousand Pound (GBP 11,000.-) represented by eleven thousand (11,000) shares of one Pound (GBP1.-) each; all subscribed and fully paid-up.

5.2 The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single partner or, as the case may be, by the general meeting of partners, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1 Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2 Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3 Shares are freely transferable among partners or, if there is no more than one partner, to third parties.

In case of plurality of partners, the transfer of shares to non-partners is subject to the prior approval of the general meeting of partners representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4 A partners' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each partner who so requests.

III. Management - Representation

Art. 7. Board of managers.

7.1 The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be partner(s).

7.2 The members of the board might be split in two categories, respectively denominated «Category A Managers» and «Category B Managers».

7.3 The managers may be dismissed ad nutum.

Art. 8. Powers of the board of managers.

8.1 All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2 Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either partners or not, by the manager, or if there are more than one manager, by any manager of the Company.

Art. 9. Procedure.

9.1 The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2 Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3 No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5 The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented and, to the extent Category A Managers and Category B Managers were appointed, at least one Category A Manager and one Category B Manager must be present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast and, if the board of managers is composed of Category A Managers and Category B Managers such resolutions must be approved by at least one Category A Manager and one Category B Manager. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6 Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7 Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

Art. 10. Representation.

10.1 The Company shall be bound towards third parties in all matters by the single signature of its sole manager and by the joint signature of two managers in the case of a plurality of managers.

10.2 If the general meeting of partners decides to create two categories of managers (category A and category B), the Company will only be bound by the joint signature of any A Manager together with any B Manager.

10.3 The Company shall further be bound by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.

Art. 11. Liability of the managers. The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

IV. General meetings of partners

Art. 12. Powers and Voting rights.

12.1 The single partner assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of partners.

12.2 Each partner has voting rights commensurate to its shareholding.

12.3 Each partner may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of partners.

Art. 13. Form - Quorum - Majority.

13.1 If there are not more than twenty-five partners, the decisions of the partners may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the partners in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The partners shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the partners may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2 Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

13.3 However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarters of the Company's share capital.

V. Annual accounts - Allocation of profits

Art. 14. Accounting Year.

14.1 The accounting year of the Company shall begin on the first of April of each year and end on the thirty-first of March of the following year.

14.2 Each year, with reference to the end of the Company's accounting year, the Company's accounts are established and the manager or, in case there is a plurality of managers, the board of managers shall prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

14.3 Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 15. Allocation of Profits.

15.1 The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2 Notwithstanding the preceding provisions, the Board of Managers may decide to pay interim dividends to the Shareholders before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned shall be reimbursed by the Shareholders.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1 In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be partners, appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the partner(s) or by Law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

16.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the partner or, in the case of a plurality of partners, the partners in proportion to the shares held by each partner in the Company.

VII. General provision

Art. 17. General provision Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 31 March 2014.

Subscription - Payment

Thereupon, ENDDORA FINANCE 1 S.a r.l., prenamed and represented as stated here-above, declares to have subscribed to the whole share capital of the Company and to have fully paid up all eleven thousand (11,000) shares by contribution in cash, so that the amount of eleven thousand Pound (GBP 11,000.-) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Estimate of costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is evaluated at approximately one thousand Euros.

Resolutions of the sole partner

Immediately after the incorporation of the Company, the sole partner, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of category A of the Company for an indefinite period:

- Mr. Andrew DE LA HAYE, born on May 2, 1970, in Jersey, Channel Islands, United Kingdom, residing professionally at First Floor, 40 Esplanade, St Helier, Jersey, JE2 3QB;

- Mr. Timothy GAVEY, born on June 26, 1975, in Jersey, Channel Islands, United Kingdom, residing professionally at First Floor, 40 Esplanade, St Helier, Jersey, JE2 3QB;

The following persons are appointed as managers of category B of the Company for an indefinite period:

- Mrs. Candice DE BONI, born on December 31, 1973, in Strasbourg (France), residing professionally at L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch;

- Mr. Smain BOUCHAREB, born on August 19, 1978, in Mulhouse (France), residing professionally at L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch;

- Mrs. Rita GOUJON, born on May 27, 1971 in Hayange (France), residing professionally at L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

2. The registered office of the Company is set at L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing party, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxy-holder has signed with Us, the notary, the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le onze juillet;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

La société à responsabilité limitée constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ENDDORA FINANCE 1 S.à r.l., établie et ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch en cours d'inscription au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg,

ici représentée par Monsieur Christian DOSTERT, clerc de notaire, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter l'acte de constitution d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer par les présentes et dont les statuts sont établis comme suit:

I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination ENDDORA FINANCE 2 S.à r.l. (la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social est établi à Luxembourg Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2 Il peut être créé par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1 La Société a pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise se présentant sous forme de société de capitaux ou de société de personnes, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

3.2 La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

3.3 Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, la mise en valeur et à la cession d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprises, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevet, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

3.4 La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts

et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne.

3.5 La Société peut également réaliser son activité par l'intermédiaire de succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

3.6 Elle pourra également procéder à l'acquisition, la gestion, l'exploitation, la vente ou la location de tous immeubles, meublés, non meublés et généralement faire toutes opérations immobilières à l'exception de celles de marchands de biens et le placement et la gestion de ses liquidités. En général, la Société pourra faire toutes opérations à caractère patrimonial, mobilières, immobilières, commerciales, industrielles ou financières, ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et à faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension.

Art. 4. Durée.

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1 Le capital social est fixé à onze mille livres sterling (GBP 11.000,-), représenté par onze mille (11.000) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de une livre sterling (GBP 1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2 Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1 Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2 Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3 Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4 Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance.

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, lesquels ne sont pas nécessairement des associés et qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un Conseil de gérance.

7.2 Les membres du Conseil peuvent ou non être répartis en deux catégories, nommés respectivement «Gérants de catégorie A» et «Gérants de catégorie B».

7.3 Les gérants sont révocables ad nutum.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.

8.2 Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par tout gérant.

Art. 9. Procédure.

9.1 Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2 Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3 La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

9.4 Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5 Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée et, si des Gérants de catégorie A et des Gérants de catégorie B ont été nommés, que si au moins un Gérant de catégorie A et un Gérant de catégorie B sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix des gérants présents ou représentés et, si des Gérants de catégorie A et des Gérants de catégorie B ont été nommés, ces résolutions ont été approuvées par au moins un Gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6 Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7 Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

Art. 10. Représentation.

10.1 La Société sera engagée, en tout circonstance, vis-à-vis des tiers par la seule signature du gérant unique et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants.

10.2 Dans l'éventualité où deux catégories de Gérants sont créées (Gérant de catégorie A et Gérant de catégorie B), la Société sera obligatoirement engagée par la signature conjointe d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B.

10.3 La Société sera aussi engagée par la signature conjointe ou unique de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

Art. 11. Responsabilités des gérants. Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Assemblée Générale des associés

Art. 12. Pouvoirs et Droits de vote.

12.1 L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2 Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3 Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

Art. 13. Forme - Quorum - Majorité.

13.1 Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

13.2 Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3 Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 14. Exercice social.

14.1 L'exercice social commence le premier avril de chaque année et se termine le trente et un mars de l'année suivante.

14.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont arrêtés et le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

14.3 Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1 Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2 Nonobstant les dispositions précédentes, le Conseil de Gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires aux Associés avant la fin de l'exercice social sur la base d'un état de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi ou selon ces Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés seront remboursées par les Associés.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1 En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la Loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2 Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

VII. Disposition générale

Art. 17. Loi applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 mars 2014.

Souscription - Libération

Et à l'instant, ENDDORA FINANCE 1 S.à r.l., prédésignée et représentée comme dit ci-dessus, déclare avoir souscrit à l'entière du capital social de la Société et d'avoir entièrement libéré toutes les onze mille (11.000) parts sociales par versement en espèces, de sorte que la somme de onze mille livres sterling (GBP 11.000,-) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Estimation des frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à mille euros.

Décision de l'associé unique

Et aussitôt, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées comme gérants de catégorie A de la Société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Andrew DE LA HAYE, né le 2 mai 1970, à Jersey, Channel Islands, Royaume-Uni, demeurant professionnellement au First Floor, 40 Esplanade, St Helier, Jersey, JE2 3QB;
- Monsieur Timothy GAVEY, né le 26 juin 1975, à Jersey, Channel Islands, Royaume-Uni, demeurant professionnellement au First Floor, 40 Esplanade, St Helier, Jersey, JE2 3QB.

Les personnes suivantes sont nommées comme gérants de catégorie B de la Société pour une durée indéterminée:

- Madame Candice DE BONI, née le 31 décembre 1973, à Strasbourg (France), demeurant professionnellement au L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch;
- Monsieur Smaïn BOUCHARB, né le 19 août 1978, à Mulhouse (France), demeurant professionnellement au L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch;
- Madame Rita GOJON, née le 27 mai 1971 à Hayange (France), demeurant professionnellement au L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

2. Le siège social de la Société est établi à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

109146

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. DOSTERT, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 16 juillet 2013. LAC/2013/32957. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 2 août 2013.

Référence de publication: 2013114649/428.

(130139775) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2013.

ElectricInvest (Lux) ROI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 134.683.

Les comptes annuels au 31 mars 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Un gérant

Référence de publication: 2013113120/11.

(130137744) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2013.

Deseret Adventure S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8041 Strassen, 80, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 46.626.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013113108/9.

(130137337) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2013.

Euro-Baldi Gestion, Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 40.350.

Extrait de l'assemblée générale extraordinaire du 14 mai 2013

L'Assemblée acte la démission du commissaire Top Audit S.A. (anciennement PKF Abax Audit S.à.r.l.) R.C.S. Luxembourg B 142.867.

L'Assemblée nomme Compliance & Control, 6, Place de Nancy, L-2212 Luxembourg, R.C.S. B 172.482 comme commissaire de la société.

Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale se tenant en 2018

Les actionnaires décident à l'unanimité de renouveler les mandats des administrateurs:

- M. VANDEN BORRE André, demeurant, 147, rue de Burange, L-3429 Dudelange.
- M. ERPICUM Benoît, demeurant, 113, Mechelsesteenweg, B-1970 wesembeek-Oppem
- M. ERPICUM Bruno, demeurant, 26, rue des Perdrix, B-1950 Kraainem

pour une durée de six ans. Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale tenue en l'année 2018.

Les actionnaires décident également de renouveler le mandat de l'administrateur-délégué, M. VANDEN BORRE André, demeurant, 147, rue de Burange, L-3429 Dudelange, pour une durée de six ans. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale tenue en l'année 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02 août 2013.

Pour la société

Référence de publication: 2013113125/24.

(130137218) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2013.

Deseret SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-8041 Strassen, 80, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 52.206.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013113109/9.

(130137365) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2013.

DIF A63 Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 5, rue des Capucins.

R.C.S. Luxembourg B 156.217.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013113111/9.

(130137183) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2013.

Dino Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2230 Luxembourg, 65, rue du Fort Neipperg.

R.C.S. Luxembourg B 100.764.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013113113/9.

(130137793) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2013.

De Verchin & Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 11-13, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 156.829.

Les comptes annuels 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013113099/9.

(130137664) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2013.

EEE 7 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 155.717.

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales, signé en date du 5 août 2013, que la société Europa Real Estate Emerging Europe S.à r.l., ayant son siège social au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, a cédé douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de la Société qu'elle détenait à Europa Real Estate IV S.à r.l., ayant son siège social au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg de sorte que, suite à ce transfert:

- Europa Real Estate Emerging Europe S.à r.l. précitée, ne détient désormais aucune part sociale de la Société;
- Europa Real Estate IV S.à r.l. précitée, détient désormais douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 6 août 2013.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2013113132/18.

(130137948) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2013.

Seed Poland Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 164.512.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013111604/9.

(130134736) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2013.

Réalisations Immobilières Strassen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8030 Strassen, 96, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 28.322.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013111586/9.

(130135513) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2013.

Société Luxembourgeoise de Gestion de Marques et de Brevets SA, Société Anonyme.

Siège social: L-5612 Mondorf-les-Bains, 56, avenue François Clément.

R.C.S. Luxembourg B 157.083.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013111612/9.

(130134942) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2013.

SB-Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2732 Luxembourg, 2, rue Wilson.

R.C.S. Luxembourg B 147.075.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013111623/9.

(130134618) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2013.

Sarea S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1630 Luxembourg, 20, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 116.100.

EXTRAIT

Il résulte d'un procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la société Sarea S.A. qui s'est tenue au siège social de la société le 29 juillet 2013 que:

- La société accepte la démission de Monsieur Paolo BETTIOL de son poste d'administrateur avec effet immédiat.
- Est nommé en tant qu'administrateur, la société LPL Expert Comptable Sàrl, ayant son siège à 20, rue Glesener, à L-1630 Luxembourg, enregistré au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B149.142, pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} août 2013.

Pour Sarea S.A.

LPL Expert-Comptable Sàrl

Référence de publication: 2013111621/18.

(130135385) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2013.

C.P.R. Immo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8351 Dahlem, 21, Cité Wuesheck.

R.C.S. Luxembourg B 65.888.

Les comptes annuels au 31/12/2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013109849/9.

(130134146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2013.

Cabinet Comptable F.G.S., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3781 Tetange, 39, rue Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 100.639.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013109851/9.

(130134164) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2013.

Carles Poland Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 169.269.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013109862/9.

(130133711) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2013.

Chantilly S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 175.039.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013109866/9.

(130133432) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2013.

Coop 17 Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 162.325.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013109890/9.

(130134323) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2013.

Canel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 95.893.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013109906/9.

(130133428) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2013.

LFH Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2229 Luxembourg, 2-4, rue du Nord.

R.C.S. Luxembourg B 144.560.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013110324/9.

(130133314) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2013.

LCB Prop Co. B S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5326 Contern, 17, rue Edmond Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 158.403.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013110315/9.

(130133699) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2013.

Largo Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.

R.C.S. Luxembourg B 113.380.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013110310/9.

(130133719) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2013.

Largo Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.

R.C.S. Luxembourg B 113.380.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013110309/9.

(130133707) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2013.

Quantum Industries S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5244 Sandweiler, 2A, Ennert dem Bierg.

R.C.S. Luxembourg B 179.429.

STATUTEN

Im Jahre zweitausenddreizehn, am achten August.

Vor dem unterzeichneten Notar Patrick SERRES, mit Amtssitz in Remich (Großherzogtum Luxemburg).

Ist erschienen:

Herr Prof. Dr. Michael ELICKER, Rechtsanwalt und Hochschullehrer, wohnhaft in D-66564 Ottweiler, Dunzweilers-trasse 6.

Vorgenannte Partei hat den amtierenden Notar ersucht die Satzung einer von ihr zu gründenden Gesellschaft mit beschränkter Haftung wie folgt zu beurkunden:

Art. 1. Eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung ist gegründet, der die nachstehende Satzung, sowie die diesbezügliche Gesetzgebung zu Grunde liegt.

Art. 2. Gegenstand der Gesellschaft ist der Erwerb, das Halten und Verwalten sowie die Veräußerung von Beteiligungen aller Art im In- und Ausland.

(a) Die Gesellschaft kann Genussrechte, Anleiheobligationen sowie Schuldverschreibungen jeder Art ausgeben.

(b) Die Gesellschaft kann ebenfalls Kredite aufnehmen und den Gesellschaften, in welchen sie eine direkte oder indirekte Beteiligung hält oder welche der gleichen Gesellschaftsgruppe wie sie selbst angehören, Bürgschaften oder Kredite gewähren oder sie auf andere Weise unterstützen.

Die Gesellschaft kann sich an Geschäften sowohl im In- als auch im Ausland beteiligen, die einen ähnlichen Zweck verfolgen; sie kann weiterhin sämtliche handelsübliche, industrielle und finanzielle Operationen vornehmen, welche direkt oder indirekt auf dem Hauptzweck Bezug haben.

Art. 3. Die Gesellschaft wird auf unbestimmte Dauer errichtet.

Art. 4. Die Gesellschaft führt den Namen „QUANTUM INDUSTRIES S. à r.l.“

Art. 5. Der Sitz der Gesellschaft ist in der Gemeinde Sandweiler.

Durch einfachen Beschluss der Geschäftsführung kann der Gesellschaftssitz innerhalb der Gemeinde verlegt werden.

Die Geschäftsführung kann Zweigniederlassungen, Filialen, Agenturen oder administrative Büros sowohl im Großherzogtum Luxemburg als auch im Ausland errichten.

Art. 6. Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt zwölftausendfünfhundert EURO (12.500.- EUR) eingeteilt in einhundert (100) Anteile von je einhundertfünfzig EURO (125.- EUR).

Art. 7. Das Gesellschaftskapital kann jederzeit erhöht oder herabgesetzt werden, unter den in Artikel 199 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften festgesetzten Bedingungen.

Art. 8. Jeder Anteil ist proportional an den Aktiva und am Gewinn beteiligt.

Art. 9. Zwischen Gesellschaftern sind die Anteile frei übertragbar. Die Übertragung unter Lebenden von Gesellschaftsanteilen an Nichtgesellschafter bedarf der Genehmigung der Gesellschafterversammlung und mindestens fünfundsiebzig Prozent des Gesellschaftskapitals. Im Übrigen wird auf die Bestimmungen der Artikel 189 und 190 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften verwiesen.

Art. 10. Tod, Entmündigung, Konkurs oder Zahlungsunfähigkeit des Gesellschafters lösen die Gesellschaft nicht auf.

Art. 11. Die Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Geschäftsführer, Gesellschafter oder nicht, welche von der Gesellschafterversammlung ernannt werden, verwaltet.

Falls die Gesellschafterversammlung nicht anders bestimmt, haben der oder die Geschäftsführer die weitestgehenden Befugnisse um die Gesellschaftsangelegenheiten zu führen und die Gesellschaft im Rahmen des Gesellschaftszweckes zu verwalten.

Der oder die Geschäftsführer der Gesellschaft können zu jeder Zeit und auch ohne rechtmäßigen Grund von der Generalversammlung der oder des Gesellschafters abberufen werden.

Art. 12. Bei der Ausübung ihres Amtes gehen der oder die Geschäftsführer keinerlei persönliche Verpflichtungen ein. Als Beauftragte sind sie lediglich für die ordnungsgemäße Durchführung ihres Amtes verantwortlich.

Art. 13. Jeder Gesellschafter ist in der Generalversammlung stimmberechtigt. Er hat soviel Stimmen wie er Anteile besitzt und kann sich aufgrund einer Vollmacht an den Versammlungen rechtsgültig vertreten lassen.

Art. 14. Die Generalversammlung fasst ihre Beschlüsse mit einfacher Mehrheit. Beschlüsse über Satzungsänderungen kommen nur zustande, soweit sie von der Mehrheit der Gesellschafter, die drei Viertel des Kapitals vertreten, gefasst werden.

Art. 15. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar eines jeden Jahres und endet am einunddreißigsten Dezember desselben Jahres.

Art. 16. Am einunddreißigsten Dezember eines jeden Jahres erstellt die Geschäftsführung den Jahresabschluss.

Art. 17. Jeder Gesellschafter kann am Gesellschaftssitz Einsicht in den Jahresabschluss nehmen.

Art. 18. Fünf Prozent des Reingewinns werden der gesetzlichen Rücklage zugeführt bis diese zehn Prozent des Stammkapitals erreicht hat. Der Saldo steht zur Verfügung der Gesellschafter.

Art. 19. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren von der Gesellschafterversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt. Die Gesellschafterversammlung legt deren Befugnisse und Bezüge fest.

Art. 20. Wann, und so lang ein Gesellschafter alle Anteile besitzt, ist die Gesellschaft eine Einmanngesellschaft im Sinn von Artikel 179(2) des Gesetzes über die kommerziellen Gesellschaften; in diesem Fall finden unter anderem die Artikel 200-1 und 200-2 desselben Gesetzes Anwendung.

Art. 21. Für alle Punkte, die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweist der Gründer auf die gesetzlichen Bestimmungen.

109152

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tag und endet am 31. Dezember 2013.

Zeichnung der Anteile

Alle einhundert (100) Anteile wurden gezeichnet von Herrn Prof. Dr. Michael ELICKER, vorgenannt.

Dieselben Anteile wurden voll in bar eingezahlt, so dass die Summe von zwölftausendfünfhundert EURO (12.500.- EUR) der Gesellschaft ab jetzt zur Verfügung steht, wie dies dem amtierenden Notar ausdrücklich bestätigt wurde.

Der unterzeichnete Notar hat festgestellt, dass die Bedingungen von Artikel 183 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften erfüllt sind.

Kosten

Die der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen betragen schätzungsweise eintausend Euro (1.000.- EUR).

Ausserordentliche Gesellschafterversammlung

Sodann fasst der Gesellschafter folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Zum alleinigen Geschäftsführer wird ernannt auf unbestimmte Dauer:

Herr Prof. Dr. Michael ELICKER, vorbenannt.

Die Gesellschaft ist in allen Angelegenheiten rechtsgültig verpflichtet durch die alleinige Unterschrift des Geschäftsführers.

Zweiter Beschluss

Die Anschrift der Gesellschaft lautet: L-5244 Sandweiler, 2a, Ennert dem Bierg.

Erklärung

Die erschienene Partei erklärt hiermit, dass sie selbst an den eingebrachten Vermögenswerten letztlich wirtschaftlich berechtigt ist und bestätigt dass die Gelder und Vermögenswerte nicht aus einer Straftat herrühren.

WORÜBER URKUNDE, Aufgenommen zu Remich, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung an den Erschienenen, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe mit Uns Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: M. ELICKER, Patrick SERRES.

Enregistré à Remich, le 9 août 2013. Relation: REM/2013/1459. Reçu soixante-quinze euros 75.-€.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Für gleichlautende Ausfertigung, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations erteilt.

Remich, den 9. August 2013.

Patrick SERRES.

Référence de publication: 2013116445/102.

(130140934) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2013.

Legend Films International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6432 Echternach, 7, rue Dierwies.

R.C.S. Luxembourg B 123.710.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25/07/2013.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2013106109/12.

(130128263) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2013.